



**PROFESSION
BANLIEUE**

CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne

93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 26 36

Fax : 01 48 20 73 88

profession.banlieue@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007

Avant-propos

Le centre de ressources Profession Banlieue a été créé fin 1993 pour soutenir, faciliter et qualifier l'action des professionnels par :

- la mise en réseau des acteurs du développement social urbain, l'échange de savoir-faire et la capitalisation d'expériences innovantes dans l'ensemble des champs de la politique de la ville ;
- le développement des lieux de débat entre professionnels du développement social urbain et scientifiques ;
- la mise à disposition et la diffusion d'informations et de ressources à l'attention des professionnels.

Pour répondre à ces missions, les actions mises en œuvre en 2007 ont été structurées autour de trois axes de travail.

• L'ingénierie de projet

Les évolutions de la politique de la ville appellent une attention particulière à l'ingénierie et à la conduite des projets de développement dans les territoires de la politique de la ville.

Par ingénierie de projet, il faut entendre la conception et l'élaboration d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire, qui intègre des préoccupations d'ordre économique, social, culturel, environne-

mental, d'aménagement et d'intégration urbaine ; cela nécessite la maîtrise des concepts et outils nécessaires à l'élaboration, à l'organisation et au suivi du projet.

Mais il s'agit aussi de l'accompagnement à la mise en place d'une nouvelle procédure contractuelle spécifique, les contrats urbains de cohésion sociale, du diagnostic à l'évaluation en passant par le suivi. Cela exige de connaître l'évolution des politiques publiques et le cadre législatif et réglementaire de leur mise en œuvre, mais également de prendre en compte le cadre environnemental du projet, son ancrage dans la réalité sociale et territoriale, les points de vue des habitants, des professionnels et des usagers du territoire.

• La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances

Du fait de l'ancrage du centre de ressources sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, l'intégration, la lutte contre les exclusions et contre les discriminations, facteurs essentiels de cohésion sociale, représentent une préoccupation constante de Profession Banlieue depuis sa création. Ce qui implique de s'intéresser, notamment, aux politiques culturelles, éducatives, aux politiques de l'emploi, aux questions de médiation... mais également à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations proprement dites.

Dans son rapport «Ségrégation urbaine, intégration sociale», le Conseil d'analyse économique montre comment les discriminations aggravent le phénomène de ségrégation urbaine, affectant tout particulièrement l'accès au logement, au travail, à la formation.

Sans ignorer que les comportements discriminatoires frappent majoritairement les populations immigrées, supposées telles ou étrangères, il faut également insister sur le caractère social des discriminations qui touchent, sur le marché de l'emploi, du logement et de la formation, l'ensemble des habitants des zones urbaines sensibles (Zus). Aussi, il paraît utile d'adjoindre aux discriminations à raison de l'origine nationale, «raciale» ou «ethnique», celles qui se fondent sur le genre ou sur l'adresse.

- **L'observation et la veille prospective sur les questions sociales**

Il s'agit de renforcer collectivement les capacités d'analyse, de réflexion et de proposition sur l'évolution des questions sociales et urbaines, à partir de l'expérience de terrain des chefs de projet, des responsables des services de l'État ou des collectivités territoriales, des responsables associatifs ou des élus.

Les différents rapports de l'Observatoire national des Zus ou des villes de la Seine-Saint-Denis mettent au jour un certain nombre d'évolutions à l'œuvre dans la société. Ils permettent notamment d'identifier des questions jusqu'alors peu prises en compte par la politique de la ville comme celle du vieillissement de la population dans les quartiers, et notamment dans l'habitat privé, ou encore, dans un domaine différent, les questions de développement durable et d'économies d'énergie. Cette fonction de veille conduit aussi à repérer l'émergence de nouveaux territoires ou de nouvelles formes d'exclusion sociale.

En engageant ce travail d'analyse et de prospective, Profession Banlieue souhaite anticiper les évolutions dans les territoires de la politique de la ville et faire remonter un certain nombre de préconisations au niveau de ceux qui élaborent les politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

élu à l'assemblée générale du 22 mars 2007

BUREAU

Jacques Magny, *président*, directeur de projet,
Villes et territoires, Caisse des dépôts
Géraldine Kowalski, *vice-présidente*,
chef de projet, Villetaneuse
Irène Gégout, *secrétaire*, chargée de mission
quartier nord, La Courneuve
Audrey Lainé, *secrétaire adjointe*,
chef de projet, Épinay-sur-Seine
Sylvie Hautière, *trésorière*, directrice générale
de l'OPHLM, Aubervilliers
Alain Paternotte, *trésorier adjoint*,
chef de projet, Bagnolet
Annabelle Barral, chef de projet, Pantin
Anne Bablet-Poète, responsable
du renouvellement urbain, Pantin
Emmanuel Baunard, consultant
Éric Froehlicher, directeur adjoint,
Chambre des métiers
de la Seine-Saint-Denis
Frédéric Meynard, ingénieur
des travaux publics

AUTRES MEMBRES

Marie-Laure Beaufile, consultante
Catherine Bédouret, directrice
Vie des quartiers, citoyenneté, Villetaneuse
Christine Bourbouze, directrice de quartier,
Saint-Denis
Martine Froidefond, agent de développement
social, Apès
Marie-Anne Galazka, directrice DÉFI,
communauté d'agglomération
Clichy/Montfermeil
Sylvie Harburger, Commission européenne,
DG Regio, Actions urbaines
Luc Jérabek, chargé de mission,
Agence nouvelle des solidarités actives
Dorothée Lamarche, chargée de la prévention
spécialisée, Ase, Conseil général 93
Marie-Christine Laur, chargée de projets,
lutte contre les discriminations, CCIP 93
Mounira Mehiri, chargée de mission
développement social
Virginie Morscheidt, chef de projet,
Montreuil-sous-Bois
Patrick Norynberg, directeur général adjoint,
Le Blanc-Mesnil
Sylvie Payan, directrice de la politique
de la ville, Montreuil-sous-Bois
Marion Peyre, chef de projet
renouvellement urbain, Villetaneuse
Marc Ratsimba, directeur général adjoint,
Clichy-sous-Bois
Isabelle Schlauder, responsable du service
des affaires civiques, Montreuil-sous-Bois
Corinne Tixier, responsable politique
de la ville, Plaine Commune
Hervé Vieillard-Baron, géographe,
université de Paris VIII
Djamila Zidani, éducatrice spécialisée,
Jeunesse Feu vert

L'ÉQUIPE DE PROFESSION BANLIEUE

L'équipe du centre de ressources est composée de six personnes à temps plein.

Stéphanie Lenoir, *secrétaire*

- Accueil téléphonique
- Secrétariat administratif, suivi des commandes et facturation
- Tenue des états d'inscription aux différentes instances de travail

Cécile Fleureau, *chargée de mission*

- Suivi de groupes de travail
- Réalisation des fiches d'expériences
- Responsabilité des visites sur site: conception et organisation
- Gestion et développement du site Internet

Elsa Micouraud, *chargée de la documentation et de la gestion de l'information*

- Responsabilité de la documentation, accueil et orientation des utilisateurs
- Création et diffusion d'outils d'information en lien avec la documentation
- Suivi de groupes de travail
- Responsabilité des « 5 à 7 »

Olivia Maire, *chargée de mission*

- Responsabilité des cycles de qualification: conception, organisation, rédaction des Cahiers
- Co-animation de groupes de travail
- Animation du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)

Laurence Bailly, *directrice adjointe*

- Responsabilité administrative du centre de ressources
- Suivi de groupes de travail
- Suivi des publications de Profession Banlieue: Actes, Cahiers, Rencontres

Bénédicte Madelin, *directrice*

- Co-animation de groupes de travail, organisation des Rencontres, Après-midi et Ateliers
- Missions d'accompagnement
- Responsabilité des relations avec les partenaires du centre de ressources
- Direction et animation de l'équipe

S'il est possible de préciser les responsabilités des différents membres de l'équipe, certaines tâches sont partagées par l'ensemble du personnel:

- Définition du programme de travail, élaboration des orientations soumises au conseil d'administration
- Rédaction de *La Lettre* de Profession Banlieue
- Rédaction de notes de synthèse diverses
- Élaboration des contenus de travail des Rencontres, cycles, ateliers...
- Travail de réécriture pour les publications

LES FINANCEURS

L'État

- La Préfecture de la région Île-de-France
- La Direction de la population et des migrations
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis
- La Direction régionale de l'environnement d'Île-de-France
- La Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Seine-Saint-Denis

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Le Fonds social européen

- Objectif 2
- Equal

Les collectivités locales

- Le Conseil régional d'Île-de-France
- Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis
- Les villes de : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Dugny, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Montfermeil, Montreuil-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Villetaneuse
- Plaine Commune

La Caisse des dépôts

L'Observatoire départemental de l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis

ACTIONS INSCRITES DANS LE PROGRAMME 2007	ACTIONS RÉALISÉES EN 2007
■ L'INGÉNIERIE DE PROJET	
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Observation, suivi, évaluation : la mise en place des Cucs</i>	Action réalisée.
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Le logement</i>	Action reportée à 2008.
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Les ateliers santé ville</i>	Action réalisée. Publication éditée.
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Les équipes de réussite éducative</i>	2 actions réalisées : – <i>L'évaluation du parcours individualisé,</i> – <i>Les enjeux de la réussite éducative.</i> Publications éditées.
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Emploi, insertion et développement économique</i>	Action réalisée : <i>Les ateliers de l'emploi.</i> Publication en cours.
RENCONTRE : <i>Les politiques urbaines à Berlin</i>	Action réalisée : <i>Berlin, un urbanisme participatif.</i> Publication en cours.
VISITES SUR SITE : <i>Le renouvellement urbain</i>	Action réalisée. Deux visites ont eu lieu, – la première à Auxerre, – la seconde à Aulnay-sous-Bois.
PETIT-DÉJEUNER DES ÉLUS : <i>Le logement</i>	Action non réalisée.
■ LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES	
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Questions d'alphabétisation</i>	Action reportée à 2008.
GROUPE DE TRAVAIL : <i>La qualification des femmes-relais</i>	Action réalisée : <i>Femmes-relais médiatrices et travailleurs sociaux.</i> Poursuite du travail en 2008.
FORMATION : <i>Lutte contre les discriminations, destinée aux travailleurs sociaux</i>	Action réalisée.
FORMATION : <i>Lutte contre les discriminations, destinée aux intermédiaires de l'emploi</i>	Action réalisée.
RENCONTRE : <i>La banlieue comme ressource</i>	Action réalisée : <i>La banlieue, une ressource...</i> Publication en cours.
APRÈS-MIDI : <i>Les discriminations dans l'accès au logement</i>	Action réalisée : <i>Les discriminations dans le logement et la ségrégation territoriale dans un contexte de crise du logement.</i> Publication éditée.
■ L'OBSERVATION ET LA VEILLE PROSPECTIVE SUR LES QUESTIONS SOCIALES	
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Prévention et sécurité</i>	Action réalisée : <i>La prévention de la délinquance des jeunes en Seine-Saint-Denis.</i> Poursuite du travail en 2008.
GROUPE DE TRAVAIL : <i>Travailler au quotidien avec les familles</i>	Action réalisée : <i>Ressources des familles et exercice professionnel.</i> Poursuite du travail en 2008.
CYCLE DE QUALIFICATION : <i>Développement durable et gestion urbaine de proximité</i>	Action réalisée : <i>Le développement durable, une stratégie intégrée.</i> Publication en cours.
CYCLE DE QUALIFICATION : <i>La place de la santé dans un projet de développement</i>	Action réalisée : <i>La santé, un enjeu de développement local.</i> Publication en cours.
CYCLE DE QUALIFICATION : <i>Dégradation de l'habitat privé et habitat indigne</i>	Action réalisée : <i>L'intervention publique sur l'habitat privé dégradé ou indigne.</i> Publication en cours.
RENCONTRE : <i>Parcours résidentiels : le suivi du relogement</i>	Action réalisée : <i>Suivre le relogement dans le cadre de la rénovation urbaine.</i> Publication en cours.
APRÈS-MIDI : <i>Entreprendre dans les quartiers, le bilan des ZFU</i>	Action reportée à 2008.

ACTIONS INSCRITES DANS LE PROGRAMME 2007	ACTIONS RÉALISÉES EN 2007
■ LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	
Participation aux travaux de la Copec	Action réalisée: guide « Réussir avec tous » et <i>Lettre d'information</i> .
Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents	Action réalisée: animation du réseau.
Conseil national des villes	Action réalisée: membre du CNV et participation active aux travaux.
Conseil d'administration de la MIEL	Action réalisée: participation aux réunions du CA et bureau.
Conseil de développement de Plaine Commune	Action réalisée: participation à divers travaux.
CNFPT	Action réalisée: montage et conduite d'une formation.
Coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire	Action réalisée: trois journées de formation organisées.
Fédération des associations de femmes-relais	Action réalisée: animation de la Fédération.
■ LA CONTRIBUTION À DES INSTANCES NATIONALES	
Réseau des centres de ressources politique de la ville	Action réalisée: participation aux réunions bimestrielles.
Conseil national des villes	Action réalisée : membre du CNV et participation active aux travaux.

ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES, HORS PROGRAMME 2007

- Le Franc-Moisin : entre histoire et mémoires (Rencontre).
- Politique de la ville et développement durable: des interactions à construire (Rencontre).
- La nouvelle architecture de la politique de la ville (Après-midi).
- Les statistiques ethniques, un moyen nécessaire ou dangereux ? (Après-midi).
- Retour sur les émeutes urbaines (réunion dédiée).

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT, HORS PROGRAMME 2007

- Accompagnement de Plaine Commune à l'élaboration du Cucs.
- Animation d'un Atelier de la mobilité à Clichy-sous-Bois/Monfermeil.
- Suivi du Comité départemental d'éducation pour la santé en Seine-Saint-Denis (Codes).
- Réponses à diverses sollicitations de la Div autour de la nouvelle contractualisation, ainsi que sur le suivi du tableau de bord des ASV et le développement national de la démarche.
- Appui au montage d'une formation régionale pour les équipes de réussite éducative et à l'animation régionale des coordonnateurs.
- Membre du comité de pilotage du projet de recherche « Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation » (PICRI).
- Intervention au colloque de la Fédération des centres sociaux d'Île-de-France.
- Participation à différents groupes de préparation du plan « Espoir banlieues ».

1. LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS

A – LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail réunissent sur une question donnée des professionnels de la Seine-Saint-Denis issus de villes, d'institutions ou d'associations différentes. Pendant un an, à raison d'une séance par mois, les participants analysent collectivement les données, les éléments de contexte et les enjeux du sujet étudié, pour construire ensemble de nouvelles réponses plus adaptées à leur terrain d'intervention, faire remonter des préconisations vers les pouvoirs publics et/ou diffuser les conclusions de leur réflexion.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DES JEUNES EN SEINE-SAINT-DENIS

Animation : Laurent Bonelli, chercheur en science politique au Centre d'études sur les conflits.

Depuis 2005, sollicité par la Direction de l'enfance et de la famille du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue a mis en place un groupe de travail sur la prévention de la délinquance des jeunes. Ce groupe réunit des responsables des services du Conseil général (Aide sociale à l'enfance, Service social départemental, mission Prévention des conduites à risque), des services de l'État (tribunal pour en-

fants, Direction départementale de la sécurité publique, Protection judiciaire de la jeunesse, Inspection académique, pédopsychiatrie) et des associations de prévention spécialisée ou d'insertion.

Les travaux du groupe se sont structurés autour des rapports entre la délinquance et la précarité sociale, d'une part, et l'identité culturelle, d'autre part. S'il n'existe pas de lien direct entre petite délinquance et précarité, l'omniprésence du « précaire » pose de vraies questions. Le désœuvrement, l'absence d'emploi, les difficultés d'accès au logement sont au cœur du processus de précarité sociale. La précarité provoque l'immobilité spatiale, enferme de nombreux jeunes dans les sociabilités de « bas d'immeuble ». Les inégalités territoriales et le développement économique local qui laisse de côté de nombreux jeunes d'un quartier sont générateurs de tensions. Pour autant, la responsabilité individuelle dans l'acte délinquant ne peut être écartée.

Le groupe a souhaité alerter sur les difficultés sociales quotidiennes que subissent de nombreux jeunes du département. Les associations de quartier qui travaillent en première ligne avec les jeunes sont aussi celles dont les situations sont les plus précaires quant à leurs moyens d'intervention !

Que penser du lien souvent opéré dans le débat public entre délinquance et immigration? Les enquêtes de l'Insee montrent que, à statut social équivalent, les étrangers ont exactement les mêmes propensions à commettre des actes délinquants que les nationaux. Aucun des membres du groupe n'a établi de lien entre «origine culturelle» et délinquance à partir de son activité professionnelle.

Face à ces constats, le groupe a défini des axes de travail. Le premier porte sur la nécessité de renforcer le rôle des adultes et leur autorité en développant, par exemple, les structures d'accompagnement des parents et en repensant les réponses institutionnelles données aux désordres juvéniles: une réponse rapide aux actes de délinquance est nécessaire, mais il faut qu'elle soit graduée en proportion des actes commis et soutenue par un travail éducatif.

Un autre axe porte sur la massification des problèmes qui entraîne un *turn-over* des professionnels. Une des réponses serait de développer les relations et les formations interprofessionnelles, et notamment les échanges entre l'école et ses partenaires.

Enfin, concernant les populations d'origine étrangère, le groupe encourage à une meilleure connaissance de la diversité culturelle par les professionnels.

OBSERVATION, SUIVI, ÉVALUATION: LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE

Animation: Philippe Estèbe, directeur d'études, coopérative conseil Acadie.

À la suite des réunions de chefs de projet sur l'observation et dans le cadre de la préparation des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), Profession Banlieue avait mis en place, dès 2006, un groupe de travail sur l'observation, le suivi et l'évaluation.

En effet, le passage du contrat de ville au Cucs signifie plus qu'un simple changement de nom. Il engage une mutation profonde de la politique de la ville, qui concerne trois domaines au moins:

- l'évolution des places respectives de l'État et des collectivités territoriales dans la production des solidarités urbaines: le Cucs n'est pas la simple continuation des contrats de ville, mais l'occasion d'une prise de responsabilité accrue des collectivités locales dans la production des solidarités urbaines;
- l'interrogation sur le bien fondé d'une politique de solidarité urbaine essentiellement fondée sur la notion de «géographie prioritaire»: l'avenir des habitants des quartiers – la réussite scolaire, l'accès au marché du travail, l'espérance de promotion sociale et la possibilité de conduire des parcours résidentiels – se joue très largement au niveau de l'agglomération;
- la notion de cohésion sociale renvoie à des objectifs et à des stratégies d'action publique dont l'évaluation ne peut se résumer à la «réduction des écarts» entre les quartiers et l'ensemble de la ville ou de l'agglomération dont ils font partie. Cette «réduction des écarts» peut agir comme un trompe-l'œil: de la même manière que l'on peut améliorer le taux de réussite au bac d'un lycée par une sélection sévère des élèves, on peut «facilement» réduire les écarts entre les quartiers et la ville en agissant par exemple sur l'offre de logements.

Le groupe de travail s'est attaché à l'élaboration du référentiel qui constitue la base de la démarche évaluative. C'est un outil d'analyse qui permet de reconstituer les intentions qui sous-tendent l'action. Il peut être synthétisé sous la forme d'un tableau qui met en regard les enjeux, les objectifs de l'action, les moyens mis en œuvre, les résultats attendus et les indicateurs de résultat et d'impact.

Mais, au-delà, pour qu'il y ait programme d'évaluation, il faut que la politique soit évaluable et que la maîtrise d'ouvrage soit donc en mesure de fixer des objectifs quantifiables d'ensemble, portant sur quelques points stratégiques de ses orientations, et de décliner des ca-

hiers des charges par thème et pour les actions comportant à la fois des indicateurs de situation et des indicateurs de résultats.

Ce travail sera poursuivi en 2008 sous la forme d'un séminaire de formation/action.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le programme de réussite éducative (PRE) a été lancé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il doit apporter «un soutien individualisé et personnalisé aux jeunes en fragilité en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales». Pour ce faire, il s'appuie sur l'installation d'équipes opérationnelles et pluridisciplinaires pilotées par des coordonnateurs de réussite éducative, véritables chevilles ouvrières de ce dispositif, sur qui reposent la conception du programme, l'état des lieux des dispositifs et des actions existant sur la commune, la mise en place du partenariat... Fidèle à son engagement d'accompagner les pratiques professionnelles, Profession Banlieue a mis en place deux groupes de travail réunissant les coordonnateurs des villes engagées dans la démarche.

• L'ÉVALUATION DU PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Animation: Francis Alföldi, consultant.

Il n'existait pas de méthode préconisée pour suivre ce dispositif, à l'exception d'indicateurs généraux. Un groupe de travail s'est donc mis en place, associant l'Éducation nationale et les coordonnateurs de différentes villes engagées dans ce dispositif en mai 2006: Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Montreuil-sous-Bois, Montfermeil, Stains et Villetaneuse. Le groupe s'est concentré sur l'évaluation du parcours individualisé de l'enfant et de sa famille. À partir des questions qui fondent les étapes d'une évaluation, il a défini des critères portant aussi bien sur le changement de la situation de l'enfant que sur la participation

des familles ou encore sur la pertinence des moyens mis en œuvre et le partenariat. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, la grille d'évaluation a été confrontée aux expériences des coordonnateurs, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Au-delà de l'évaluation de chaque PRE, il semblait intéressant de pouvoir également réfléchir à un outil commun à plusieurs villes, voire au département. La méthode d'évaluation est dorénavant téléchargeable sur le site de Profession Banlieue.

• LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Animation: Stéphanie Morel, coopérative conseil Acadie.

Un second groupe de travail a permis d'organiser une réflexion collective avec les coordonnateurs et leurs partenaires sur les enjeux soulevés par la mise en place des équipes et des projets de réussite éducative, d'instaurer un échange sur les pratiques afin de partager les points de vue et de créer une dynamique collective au niveau départemental. Différentes questions ont en effet été soulevées par les coordonnateurs, notamment: «Quelles sont les limites de l'intervention du PRE? Ne vient-il pas se substituer au droit commun ou combler des lacunes? Comment aborder la question du secret partagé et de la confidentialité? La charte de confidentialité est-elle le bon outil? Comment se fait le repérage des enfants, l'identification des besoins et le partage des informations?»

Les huit séances de travail programmées ont réuni des coordonnateurs, des référents familles, des partenaires; elles ont donné lieu à un rapport qui permet de faire le point sur les nombreuses réflexions que suscite ce dispositif. Ce rapport met notamment en évidence l'hétérogénéité du fonctionnement d'un dispositif qui reste dépendant des acteurs et des territoires où il se déploie. Le rapport a été publié en décembre 2007.

LES ATELIERS SANTÉ VILLE

Animation: Chantal Mannoni, médecin de santé publique.

Afin de renforcer les compétences méthodologiques des coordonnateurs des ateliers santé ville, le travail mis en place début 2006 avec ces derniers et leurs partenaires s'est poursuivi à partir de leurs pôles d'intérêt et de leurs pratiques.

En début d'année, une séance a été consacrée au rapport d'activité. Une trame commune de rapport d'activité interne a été élaborée à partir de certains indicateurs du tableau de bord construit avec la Div. Ce rapport est organisé en quatre grandes parties : fiche d'identité du projet, résumé du rapport d'activité interne, plan du rapport d'activité et éléments de repère (catégories d'acteurs, tableaux d'actions, liens avec le tableau de bord).

Cinq fiches de recueil de données ont également été élaborées pour : 1) organiser la collecte régulière d'informations ; 2) mettre en place un suivi des groupes de travail ; 3) mettre en place un suivi des réunions ; 4) évaluer la satisfaction des participants ; 5) évaluer la satisfaction de l'intervenant.

Les deux autres réunions du premier semestre ont été consacrées à la capitalisation des informations et des réflexions du groupe de travail pour aboutir à une publication « Les ateliers santé ville : des jalons pour agir », qui donne une série de repères simples et utiles aux coordonnateurs qui prennent leur fonction et à tous les acteurs impliqués dans des projets de santé publique au niveau local.

Ce groupe de travail se poursuivra en 2008 pour développer sa réflexion autour de thématiques centrales des ateliers santé ville. Chaque thématique sera d'abord présentée de manière générale, grâce à une introduction qui la situera et dans le champ de la santé publique en général et par rapport aux priorités régionales et locales. Des études de cas seront ensuite proposées pour chaque thématique. Parmi les sujets choisis, on peut retenir

l'accès aux droits, l'accès aux soins et à une mutuelle, le handicap, les questions de nutrition, l'appui à l'installation de professionnels libéraux.

En 2008, le comité des partenaires qui rassemble l'ensemble des institutions partenaires des ASV (État et collectivités territoriales) sera relancé et permettra de renforcer la visibilité des ateliers santé ville au sein du département et hors Seine-Saint-Denis.

RESSOURCES DES FAMILLES ET EXERCICE PROFESSIONNEL

Animation: Bertrand Dubreuil, Pluriel Formation.

Les violences urbaines de novembre 2005 ont fortement réactivé la question éducative et les interrogations sur la place et la responsabilité des parents. Dans le même temps, différents observateurs notaient le rôle joué par des parents, des professionnels et des associations de proximité dans le retour au calme, en ayant notamment engagé le débat avec les familles et avec les jeunes.

Il a semblé intéressant de se pencher sur le rôle des acteurs de proximité dans la cohésion sociale et dans leur capacité à faire entendre la parole des familles, peu souvent valorisée. C'est ainsi qu'un groupe de travail, composé d'éducatrices de rue, de femmes-relais médiatrices, d'animateurs de centres sociaux ou d'associations, de travailleurs sociaux..., a commencé à réfléchir pour faire remonter un certain nombre de connaissances et de préconisations auprès des pouvoirs publics.

Il s'agit donc de faire émerger comment les pratiques professionnelles sont susceptibles d'aider les familles à exercer leur fonction éducative, à mobiliser leurs ressources propres et celles de leur environnement. Pour cela, six thématiques ont été retenues : la question des jeunes adultes (18-25 ans), qui ne relèvent plus d'un processus éducatif, mais requièrent encore l'aide de leur famille, d'autant plus lorsqu'ils deviennent jeunes parents ; la réussite scolaire, qui repré-

sente un souci majeur des parents; les interrogations et inquiétudes des parents au moment de l'adolescence; les écarts entre les références et pratiques éducatives parentales et les recommandations institutionnelles concernant le développement du petit enfant; les images et les rôles respectifs du père et de la mère confrontés aux représentations professionnelles et sociétales; enfin, la question de la décohabitation dans les familles polygames, qui entraîne bien souvent la monoparentalité. À chaque séance, le groupe s'est divisé en sous-groupes de trois ou quatre personnes afin d'approfondir la thématique, de l'étayer par des exemples et de favoriser une meilleure qualité des échanges.

Lors des premières séances, l'animateur soulignait les difficultés des professionnels à déceler les ressources des parents au moment du premier entretien. Ces professionnels font cependant l'hypothèse des compétences parentales et misent sur leur émergence. En situation, ils font souvent beaucoup plus appel aux ressources supposées des personnes qu'ils ne le disent dans leur exposé des situations: ils tiennent compte de l'interaction, de ce que la personne apporte; alors que, dans l'exposé, *en langage professionnellement convenu*, ils ont tendance à souligner les difficultés rencontrées par leurs interlocuteurs, sans doute du fait d'une attente institutionnelle quant aux insuffisances des personnes, qui justifieraient qu'une aide leur soit apportée.

Cette réflexion se poursuivra en 2008. L'ensemble des échanges fera l'objet d'un rapport à la fin 2008.

FEMMES-RELAIS MÉDIATRICES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX

Animation: Thérèse Bouvier et Danièle Onesti, Institut régional du travail social (IRTS).

Dans la poursuite du travail mené autour de la charte de déontologie, et pour répondre aux demandes de la Direction de la prévention et de

l'action sociale du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue a mis en place un groupe de travail en direction des femmes-relais afin de réfléchir aux relations professionnelles qu'elles tissent avec les assistants sociaux des circonscriptions du département. Assistants sociaux et femmes-relais médiatrices sont de plus en plus amenés à travailler en partenariat. La proximité des associations de femmes-relais avec les familles, leur spécificité liée à l'interculturalité, les savoir-faire qu'elles ont acquis dans le domaine de la médiation les rendent souvent incontournables lorsqu'il s'agit de traiter de situations sociales délicates. Pourtant, dans la mesure où le métier de femmes-relais médiatrice peine à être vraiment reconnu, beaucoup de travailleurs sociaux méconnaissent les contours de ce métier et peuvent même percevoir les médiatrices comme des concurrentes potentielles.

Afin de construire une relation de travail plus pérenne entre femmes-relais et assistantes sociales, il est important que ces deux acteurs du champ social se rencontrent et comprennent quels sont les rôles et places de chacun. Pour cela, il est proposé d'organiser une journée de rencontre entre assistantes sociales et femmes-relais lors d'une réunion des responsables de circonscription d'action sociale. L'idée est de présenter les principes déontologiques des femmes-relais, leurs pratiques, leurs actions, de débattre afin de mieux se comprendre et de trouver de nouvelles orientations de travail collectif. L'objectif est de dégager les complémentarités entre assistantes sociales et femmes-relais. Concrètement, il est intéressant de définir ce que chacun des partenaires apporte à différents niveaux de collaboration et de comprendre où se joue et ne se joue pas la complémentarité lors des différentes interventions. Il s'agira aussi de déconstruire les idées reçues de part et d'autre.

Pour préparer cette rencontre, les femmes-relais ont travaillé à partir de leurs expériences professionnelles sur des situations spécifiques représentatives du travail effectué avec les assistantes sociales. La construction de leur témoignage a été guidée par une grille d'analyse conçue par

l'IRTS. Le groupe a travaillé autour de cinq témoignages issus de différentes associations qui sont venus alimenter la réflexion. Pour chaque témoignage, le groupe a montré les complémentarités entre les deux métiers, ainsi que les spécificités de chacun dans l'accompagnement des usagers. Il est aussi intéressant d'interroger les partenaires pour voir comment ils ont perçu les situations étudiées, l'apport des femmes-relais, et quelles analyses ils en font. Les assistants sociaux seront aussi sollicités: pourquoi travaillent-ils avec les femmes-relais? que leur apportent-elles?

La rencontre entre les femmes-relais et les cadres de circonscription d'action sociale se déroulera en mars 2008.

LES ATELIERS DE L'EMPLOI

20 et 27 mars, 3 et 25 avril, 2 mai 2007 – 80 participants

Animation: Marie-Laure Beaufiles, Ifaces Développement.

Les différentes évaluations des contrats de ville, au plan national, montrent que les dimensions emploi, insertion et développement économique ont été trop peu présentes dans la politique de la ville, tant sur la mobilisation du droit commun que sur les crédits spécifiques. Pourtant, le développement de l'activité économique constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale. Si l'objectif du développement économique n'est pas de créer de l'emploi, ce dernier ne peut croître sans développement de l'activité économique. Profession Banlieue s'est donc penché sur ce lien de cause à effet en proposant cinq ateliers de travail, dans une perspective opérationnelle.

Le 20 mars, Marie-Anne Galazka, directrice de DEFI (Développement, emploi, formation et insertion), plateforme emploi de la communauté d'agglomération de Clichy/Montfermeil, a

abordé la question de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les projets de rénovation urbaine. Elle relève deux points forts de ce dispositif: l'utilisation des marchés publics pour faire de l'insertion et le diagnostic, occasion d'aller visiter les partenaires sur le terrain et de poser plus largement la question de l'emploi. Le pilote du dispositif, quant à lui, doit se rapprocher des services des marchés publics pour planifier en amont les possibilités d'emplois, ce qui constitue une approche différente de celle de l'insertion simple.

Le 27 mars, Rémy Beauvisage, directeur d'Apj-Bat (Association pour l'insertion des jeunes – Bâtiment), a présenté les différentes structures d'insertion par l'activité économique (IAE), qu'il considère comme des outils indispensables au développement local intégré: les régies de quartier, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les chantiers école. L'IAE permet de mobiliser des contrats de travail en faveur des publics en difficulté, avec la volonté de dépasser les logiques d'assistanat. C'est un secteur fragile et mal reconnu qui a pourtant de fortes potentialités. Autant le positionner sur des activités porteuses d'une image valorisante, telle l'éco-construction.

Le 3 avril, Véronique Poupart, de Plaine Commune, est intervenue sur la démarche portée par «Objectif emploi!» pour développer et créer des activités économiques en mobilisant les savoir-faire de la population tout en valorisant le territoire. «*Pour faire de l'insertion, il faut une volonté de partir des ressources du territoire en valorisant les gens qui y vivent. On joue sur le parcours de la personne en s'appuyant sur ses ressources personnelles.*» Le principe de la démarche est de croiser des filières et des acteurs pour constituer un maillage diversifié et complémentaire sur un territoire; car, pour créer de l'activité, il faut des fonctions et des compétences de natures différentes.

Le 25 avril, Brigitte Croff, consultante dans le secteur des services aux personnes, a présenté sa conception de ces services. Pour elle, ils doivent

être intégrés dans un domaine plus large qui est celui des services de proximité tels que définis par la Commission européenne en 1995, c'est-à-dire appartenant à la rubrique des «services de la vie quotidienne». Or, l'aide à domicile ne cesse de naviguer entre la sphère publique et la sphère privée. La loi de cohésion sociale de janvier 2005 fixe l'objectif de 350 000 emplois de service créés d'ici la fin 2007. Mais en même temps, compte tenu du gisement d'emplois potentiels, le ministère de l'Emploi autorise le secteur privé à investir ce secteur jusqu'alors réservé aux acteurs de l'économie sociale. Cette seg-

mentation du marché qui s'adresse à des salariés et à des bénéficiaires d'aides sociales a des effets sur les conditions de travail, sur la précarité de l'emploi et sur la qualité du service.

Pour conclure, le 2 mai, Guillermo Martin, d'Acter Conseil, est intervenu sur les liens entre l'emploi et le développement économique. Il a mis en exergue le rôle des chefs de projet dans la mise en œuvre d'une stratégie locale en matière d'emploi, de formation et de développement économique, ce qui implique la mobilisation d'un certain nombre de partenaires.

B – LES CYCLES DE QUALIFICATION

Les cycles de qualification ont pour objet d'engager les professionnels dans une réflexion approfondie sur les principaux champs d'intervention de la politique de la ville. Chaque cycle est composé de trois séances animées par des chercheurs, consultants et opérateurs. Ces séances s'appuient sur l'analyse des concepts et des cadres de référence auxquels renvoient les différentes mesures et actions abordées. Elles sont également l'occasion d'une confrontation des dispositifs avec des actions déjà mises en œuvre dans différents sites. Elles permettent enfin l'appropriation d'outils méthodologiques par les acteurs de terrain.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE

9, 16 et 23 mars 2007 – 16 participants

Avec: Jacques Brégeon (professeur à l'École centrale Paris, directeur du CHEE & DD – Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable), David Gallardo (directeur de quartier de la Plaine-Saint-Denis, Saint-Denis), Brigitte Guigou (sociologue, chargée d'études, laurif), Than Nghien (présidente de l'association Angenius), Stéphane Pavot (chef de projet Cadre de vie et développement durable, Les Mureaux), Jacques Pouyé (chef du service Économie de l'environnement, milieux urbains, Diren 93).

La première séance du cycle était consacrée aux fondamentaux. Jacques Brégeon a tout d'abord rappelé les principaux enjeux auxquels est confrontée la planète: le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources énergé-

tiques, la croissance démographique et l'environnement.

Si l'effet de serre est en soi un phénomène naturel, voire nécessaire, l'augmentation de un degré de la température de la planète au cours du xx^e siècle témoigne de ce réchauffement climatique souligné par le Giec (Groupement intergouvernemental d'étude du climat) dans son rapport de novembre 2006 qui fait l'objet des principales politiques publiques. Pourtant, d'autres enjeux sont tout aussi importants: la couverture des besoins mondiaux en énergie, pour répondre aux exigences de niveau de vie compte tenu de la croissance démographique prévisible, ou encore la disparition de nombreuses espèces de la « chaîne écologique », qui a des effets directs sur notre environnement.

Le développement durable est une réponse à ces enjeux du monde. Jacques Pouyé a relaté l'évolution historique du concept de développement durable qui a abouti à la définition proposée dans le rapport Brundtland, « Notre avenir à tous », publié en 1987: « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept des "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* » C'est ainsi que, en France, une stratégie nationale de développement durable est adoptée le 3 juin 2003 et que la Charte de l'environnement est promulguée le 1^{er} mars 2005.

Dans la deuxième séance, deux exemples ont été présentés: BedZED, un quartier « zéro émission » en Angleterre, et, plus près de nous, le quartier Cristino Garcia de Saint-Denis, un quartier ancien insalubre reconstruit selon les principes du développement durable. Il s'agit pour la ville de Saint-Denis de mettre en place des solutions de logements de qualité pour les habi-

tants du quartier ayant peu de ressources. Le projet de Christino Garcia est inspiré de l'expérience menée par Chênelet Développement, à Audruicq, au nord de la France. Cette SA SPL (Scierie et palettes du littoral), constituée en Scop avec le statut d'entreprise d'insertion et d'entreprise solidaire, fabriquant des palettes sur mesure et employant plus d'une centaine de personnes, s'est lancée dans la construction de maisons à haute qualité environnementale (HQE) pour loger les personnes qui recouvraient un statut social grâce à leur travail mais ne trouvaient pas de logement. Les principes constructifs de ces maisons HQE reposent sur les matériaux utilisés (bois, argile et chaux), les modes de chauffage, d'isolation phonique ou encore de gestion de l'eau. Ces principes seront sensiblement les mêmes à Cristino Garcia.

La troisième séance était consacrée à l'articulation entre le développement durable et la gestion urbaine de proximité. Brigitte Guigou a démontré les convergences existant entre les deux démarches, qui ont des similitudes dans les objectifs et la mise en œuvre. Toutes deux s'efforcent de répondre aux limites de l'aménagement et de l'urbanisme: gaspillage de l'énergie et des ressources, manque de maîtrise des charges locatives et des coûts de gestion, manque d'attention aux usages, à la présence de la nature et du paysage, attention insuffisante à la qualité des espaces... Les objectifs poursuivis vont eux aussi dans le même sens: il s'agit d'intégrer la temporalité dans le projet, de pérenniser les investissements et les ressources, d'anticiper sur l'avenir en garantissant un usage raisonné des ressources et une gestion adaptée et coordonnée entre les multiples acteurs. Dans les deux cas encore, la transversalité est pensée comme une réponse pour vaincre les cloisonnements entre métiers et organisations et pour mieux articuler les dimensions environnementales, économiques et sociales. Enfin, pour le développement durable comme pour la gestion urbaine de proximité, les réponses sont également organisationnelles: le citoyen et l'habitant sont, dans les textes, placés au cœur de la démarche, la concertation est valorisée, le partena-

riat est posé comme une règle d'action, l'élaboration et la conduite du projet impliquent diagnostic, suivi et évaluation. Un exemple est venu étayer cette démonstration, celui des Mureaux, dans les Yvelines.

LA SANTÉ, UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

1, 8 et 15 juin 2007 – 22 participants

Avec: Abdellatif Chaouite (ethno-psychologue), Rémi Gallou (socio-démographe, Cnav), Luc Ginot (médecin, directeur du service communal d'hygiène et de santé d'Aubervilliers), Catherine Richard (chargée de mission ASV à la Div), Gérard Salem (professeur à l'université de Paris X – Nanterre), Zoé Vaillant (maître de conférence à l'université de Paris X – Nanterre).

Dans certains quartiers de la politique de la ville, la santé est devenue une préoccupation majeure pour bon nombre d'élus qui se sont engagés dans des démarches locales pour agir sur ces situations d'inégalités sociales et territoriales.

Dans la première séance, Gérard Salem a planté le décor en montrant comment la géographie de la santé, qui donne à voir les inégalités territoriales de santé, pouvait aider à construire un projet de développement local. Zoé Vaillant a parachevé cette intervention en l'illustrant par l'exemple d'un quartier de la Réunion, Rivière des Galets, qui a fait l'objet de sa thèse. L'objectif était de montrer comment l'ancrage quotidien dans un environnement donné peut jouer ou non sur la santé de l'individu.

Dans la deuxième séance, Catherine Richard a rappelé les différentes étapes de la prise en compte de la santé par la politique de la ville. La convergence de trois politiques – la loi relative à la lutte contre les exclusions en 1998, la politique de la ville et la politique de santé – favorise la création de l'atelier santé ville en 1999, qui a pour objet de coordonner sur un territoire

donné les projets en santé publique et de mener des actions en adéquation avec les problématiques rencontrées par les populations du territoire en politique de la ville. Luc Ginot a montré ensuite comment un projet de développement local de santé devait permettre de mieux agir auprès des populations vulnérables. Il a tout d'abord rappelé le contexte de la ville d'Aubervilliers: une commune qui depuis la Libération a toujours eu une politique de santé publique active, en phase avec les problématiques des habitants, articulée avec la politique de la ville. Le projet de développement local de santé publique décliné sur Aubervilliers a permis de mieux prendre en compte des groupes sociaux marginalisés (populations d'origine asiatique, Roms vivant dans les bidonvilles), de faire émerger des problèmes sociaux (saturnisme, insalubrité) et de mettre en œuvre un mode de développement à l'échelle de micro-territoires.

La troisième séance traitait du vieillissement des populations migrantes. Rémi Gallou a retracé les grandes lignes de l'étude menée par la Cnav sur cette question. L'enquête quantitative «Passage à la retraite des immigrés» (enquête PRI), réalisée en 2003 en collaboration avec l'Insee, a porté sur 6217 individus en France, répartis dans douze régions qui concentrent 90 % de la population immigrée âgée de 45 à 70 ans. Elle s'est intéressée, entre autres, aux caractéristiques spécifiques des hommes qui vivent seuls en foyers. En 1999, ces hommes étaient 77 000, ce qui correspond à 2 % de la population immigrée. Mais si, au sein du panel, on pointe les hommes de plus de 55 ans qui vivent seuls, on s'aperçoit que un homme sur quatre vit en foyer, ce qui change le regard que l'on peut porter sur la question. L'analyse de la santé des immigrés âgés de 45 à 70 ans montre à l'évidence une grande diversité des situations. Si, globalement, la comparaison avec l'ensemble de la population indique un état de santé moins favorable pour les immigrés, cela est principalement dû aux conséquences du travail professionnel sur la santé des hommes et des femmes. Accidents du travail, maladies professionnelles, usure au travail touchent surtout les ouvriers et

les femmes employées dans les services aux particuliers. Le poids déterminant sur la santé du niveau d'éducation et du niveau de vie, bien établi dans les recherches sur la santé, se confirme ici et explique en grande partie la variabilité observée. L'enquête PRI souligne néanmoins les plus grandes difficultés de santé des femmes immigrées, notamment de celles qui ont assumé des travaux pénibles. Les travaux domestiques en particulier ont des impacts négatifs sur leur santé, qui risquent de s'aggraver avec l'âge.

Abdellatif Chaouite a rappelé le contexte historique de la présence des immigrés en France et analysé pourquoi cette question était devenue si prégnante aujourd'hui. Par le fait même que l'immigration était liée à des questions de développement économique, elle a été longtemps perçue par la société, les politiques et les immigrés eux-mêmes comme ce que le sociologue franco-algérien Abdelmalek Sayad a appelé « une présence provisoire », c'est-à-dire des personnes qui sont en France pour travailler et non pour vivre. C'est une des données fondamentales pour comprendre pourquoi les problèmes se sont accumulés. Il n'y a pas eu de politique de prévision du vieillissement de l'immigration : les immigrés n'étaient là que pour travailler.

L'INTERVENTION PUBLIQUE SUR L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ OU INDIGNE

23, 30 novembre et 7 décembre 2007 – 26 participants

Avec: Vincent de Baecque (chargé de mission Quartiers anciens dégradés, DGUHC UC/IUH3), Marianne Beck (urbaniste), Patrick Kamoun (historien, conseiller à l'Union sociale pour l'habitat – USH), Dominique Werner (chargée de mission Habitat privé, DGUHC UC/IUH3).

Dans la première séance, illustrant son propos par de nombreuses photos sur les « taudis » dans lesquels vivait une grande partie de la po-

pulation au XIX^e siècle, l'historien Patrick Kamoun a retracé l'histoire du logement insalubre, intrinsèquement liée aux conditions de vie de la classe ouvrière. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle qu'émerge une prise de conscience des conditions de logement des classes laborieuses, grâce à trois grandes figures du siècle : le docteur René-Louis Villermé, l'avocat Arnaud de Melun et l'écrivain Victor Hugo. À partir de leurs travaux et de leur prises de position, la lutte contre l'habitat insalubre prend forme. La toute première loi qui interpelle les propriétaires bailleurs sur l'insalubrité des logements mis en location est votée le 13 avril 1850. Depuis, les avancées législatives n'ont pas cessé. Mais les problèmes soulevés par l'habitat indigne dépassent largement la question du logement, ils touchent les questions de santé, de sécurité des personnes...

Marianne Beck a poursuivi ce tour d'horizon historique en rappelant le contexte de la naissance des interventions publiques sur un autre pan du logement dégradé : les copropriétés en difficulté. Le débat sur la nécessité d'agir sur les copropriétés en difficulté naît entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 autour des grandes copropriétés des années 1950-1960, pour lesquelles il n'existait aucune mesure d'aide publique à la réhabilitation, puisque ce sont des logements privés. Le discours sur la légitimité de l'intervention dans ce que l'on appelle alors « les copropriétés déqualifiées » se construit dans les années 1980, à mesure que se développent les analyses sur la place de ces ensembles résidentiels dans le marché immobilier local : par les populations défavorisées qu'elles accueillent, les copropriétés récentes dégradées jouent un rôle de « parc social privé » qui justifie l'aide des pouvoirs publics locaux.

Dans la seconde séance, Dominique Werner a évoqué les outils et les moyens financiers mobilisables par les collectivités territoriales et les opérateurs auxquels elles font appel en partenariat avec les acteurs de la copropriété dégradée. Construit en grande partie entre 1949 et 1974, ce parc a été à ses débuts une réponse aux

classes urbaines moyennes et supérieures qui souhaitent accéder à la propriété tout en restant proche des centres villes. Une partie de ce parc connaît aujourd'hui des difficultés qui sont liées aux problèmes socio-économiques des occupants, à la qualité médiocre du bâti, à la localisation des immeubles... comme également à la complexité de son régime juridique. En effet, la loi du 10 juillet 1965, texte fondateur de la copropriété, rend les copropriétaires dépendant les uns des autres dans la gestion de leur patrimoine. Ce parc constitue aujourd'hui un parc refuge pour les ménages pauvres et fragiles, avec des taux d'effort supérieurs à ceux demandés dans le parc HLM. Avant toute intervention sur le parc privé, il est nécessaire de repérer les jeux d'acteurs, leur possibilité et leurs conditions d'action: rôle des différents types de propriétaires (bailleur occupant avec une stratégie résidentielle et avec une culture patrimoniale ou non, bailleur occasionnel, patrimonial, investisseur défiscalisé ou spéculatif); celui des intervenants immobiliers et des pouvoirs publics. Ensuite, il faut analyser les mécanismes de la dégradation: causes externes liées à la déqualification du quartier par exemple, au profil des propriétaires... Ces éléments de connaissance permettent de cerner la réactivité des propriétaires concernés et justifient des mesures préconisées: incitation, substitution, contrainte ou éviction.

Dans la troisième séance, Vincent de Baecque s'est intéressé à l'intervention publique dans les logements indignes du parc privé ancien. En janvier 2006, en France, on comptait de 400 000 à 600 000 logements potentiellement indignes, dont 37 000 en Seine-Saint-Denis. Cette appellation recouvre des logements soumis à un risque de saturnisme et à des manques d'équipements sanitaires, ou un certain nombre d'hôtels meublés. Les quartiers anciens dégradés se caractérisent par un bâti obsolète, mais dont la structure peut être conservée, et un marché spécialisé (parc refuge) lié à un peuplement très social et fragile. Ces logements abritent une population précaire, le plus souvent d'origine immigrée, ou une population vieillissante. Dès lors, cette structure de propriété, partagée entre des

propriétaires «captifs» (propriétaires désireux de vendre, propriétaires âgés, accédants récents fragiles) et d'autres visant un rendement locatif immédiat, renforce encore la spirale de dégradation, du fait soit de l'incapacité à agir des uns, soit de la volonté de ne pas faire des autres. La requalification nécessite une modification de l'échelle d'intervention sur le bâti (pour traiter immeubles, parcelles contiguës, îlot...), ainsi qu'un changement des acteurs (intervention d'un opérateur, d'un bailleur social, d'un investisseur privé...) et des modalités d'action (combinaison de l'incitation, de la contrainte et de la substitution).

C – LES RENCONTRES

LE FRANC-MOISIN : ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRES

Vendredi 2 février – 84 participants

Avec: Benoît Bréville (doctorant, enquêteur), Michel Didier (responsable du Centre de ressources, Div), Pascal Éven (conservateur général du patrimoine, Daf), Catherine Forêt (sociologue), Natacha Lillo (historienne), Fabienne Soulas (première adjointe à la mairie de Saint-Denis).

En 2005, la ville de Saint-Denis s'est engagée dans la campagne d'archives orales initiée par la Délégation interministérielle à la ville (Div) et la Direction des archives de France (Daf) pour concourir à l'écriture d'une histoire récente, celle de la politique de la ville, à partir de matériaux insuffisamment explorés dans la recherche historique: les témoignages oraux. Collecter la parole des acteurs qui ont conçu, mis en œuvre et vécu cette politique, constitue l'enjeu de ce programme.

Cette rencontre, qui a laissé une large place aux débats et aux projections de documentaires, a été l'occasion de revenir sur l'histoire du quartier du Franc-Moisin, les résultats de l'enquête de collecte de témoignages oraux et les apports d'un travail sur la mémoire de la politique de la ville.

Après une intervention de Natacha Lillo sur l'histoire et l'évolution du Franc-Moisin, un « quartier en auto-construction », Benoît Bréville montrait comment les archives orales pouvaient servir à éclairer la part d'ombre des archives écrites. La plupart des documents qui émanent de la politique de la ville sont normés et administratifs: « *Ils occultent les tensions et oppositions entre partenaires ainsi que le ressenti des acteurs de cette politique et des habitants, pour s'en tenir souvent à des éléments factuels.* » Aussi, recueillir des té-

moignages oraux permet d'aborder la politique de la ville « par en bas », pour comprendre comment ceux qui ont vécu, pensé ou appliqué cette politique perçoivent son histoire.

Pour Benoît Bréville, les débats actuels sur la politique de la ville étaient déjà en germe dès les premières conventions pour le développement social des quartiers (DSQ), et il en a donné plusieurs exemples. Ainsi, les témoignages recueillis montrent comment les débats sur l'enclavement et la mobilité étaient déjà posés. L'implantation de nouveaux équipements a souvent été citée par les habitants comme faisant partie des événements qui ont marqué l'histoire du Franc-Moisin. Toutefois, certains témoins se montrent beaucoup plus réservés vis-à-vis de ces implantations: « *D'un côté, on a besoin d'infrastructures parce que, entre le Bel Air et le Franc-Moisin, on est 11 000 habitants. Mais, d'un autre côté – c'est la contradiction –, comme c'est sectorisé, nos enfants, ils sont à la crèche, à la maternelle, en primaire et collège et au lycée au Franc-Moisin. On a le gymnase, on a le truc d'arts plastiques, on a la Poste... on a tout ici et donc il n'y a plus d'ouverture. On a un besoin, mais ce besoin est négatif pour nous, car les gens qui ne prennent pas l'habitude de sortir de leur quartier, ils s'enferment.* »

Un autre exemple porte sur les conflits « provoqués » par la politique de la ville entre les associations de bénévoles et les associations de salariés. En effet, si la « manne financière » de la politique de la ville a contribué à développer la vie associative des quartiers, n'a-t-elle pas également exacerbé la coupure entre les associations qui ont des salariés, et qui vivent essentiellement des subventions de la politique de la ville, et les associations de militants, pour l'essentiel issues du tissu associatif traditionnel de la « banlieue rouge », qui recevaient une aide dérisoire au titre du DSQ?

Benoît Bréville terminait son propos en rappelant que «*la politique de la ville est faite de contacts informels; elle s'incarne dans les personnes qui la mettent en mouvement; elle est tournée vers des personnes qui en bénéficient. Récouter des archives orales est donc primordial pour écrire son histoire au niveau local, pour approcher cette politique "au concret".*»

En conclusion de cette journée, Catherine Forêt rappelait que de tels travaux ne devraient pas seulement servir à alimenter les archives nationales sur la politique de la ville, ni à fournir des informations aux futurs chercheurs, historiens ou étudiants de demain. Ils doivent permettre de s'intéresser aux conditions de production de la ville et aux modes de gestion des quartiers et des populations concernées. «*Les témoignages oraux des décideurs et des acteurs de la politique de la ville s'ajoutant à la parole des habitants et des militants, ainsi qu'aux enseignements tirés des documents d'archives, une telle démarche devrait permettre de comprendre plus globalement comment une ville se fait: non pas seulement par des décisions politiques, administratives ou techniques, ou par le geste inspiré de tel ou tel concepteur (architecte, urbaniste, paysagiste...), mais aussi par le jeu des pratiques et des représentations d'une multitude d'acteurs: habitants des quartiers, ensemble des citoyens, médias, militants, acteurs culturels, etc.*»

Les Actes de cette journée seront co-édités avec la Div en 2008.

BERLIN, UN URBANISME PARTICIPATIF

Jeudi 3 mai – 32 participants

Avec: **Hélène Bernard** (architecte à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération rennais), **Denis Bocquet** (historien, Centre Marc-Bloch de Berlin), **Cornelia Cremer** (directrice de Urban Plan, chargée de la Plattform Marzhan), **Barbara Diekmann** (responsable de la Maison des projets

de Villetaneuse), **Alain Feffer** (urbaniste-architecte), **Sylvie Hautière** (directrice de l'OPHLM d'Aubervilliers), **Estelle Jaubert** (directrice de quartier à Saint-Denis), **Alexandra Le Courtois** (chargée de mission Rénovation urbaine à Épinay-sur-Seine), **Marc Ratsimba** (directeur général adjoint à Clichy-sous-Bois), **Élise Roche** (directrice de quartier à Saint-Denis), **Hervé Vieillard-Baron** (géographe, université de Paris X – Nanterre).

Après Boston en 2002 et Montréal en 2004, Profession Banlieue, en collaboration avec Hervé Vieillard-Baron, géographe, et Barbara Diekmann, responsable de la Maison des projets de Villetaneuse, a organisé un voyage d'étude à Berlin du 24 septembre au 1^{er} octobre 2006. Cette destination a été retenue pour l'intérêt que présente cette métropole en matière de politiques urbaines. Pendant une semaine, onze professionnels de la Seine-Saint-Denis ont sillonné Berlin pour comprendre ces politiques de restructuration urbaine en lien avec la participation des habitants: le quartier ancien de Kreuzberg, bien connu pour ses luttes urbaines, ou de Prenzlauerberg et les grands ensembles de logements collectifs. Comment le gouvernement de Berlin conçoit-il le renouvellement urbain? Comment met-il en œuvre la participation des habitants?

Les connaissances recueillies lors de ce voyage ayant vocation à être transmises et diffusées en France, les participants ont partagé cette expérience berlinoise avec d'autres professionnels de la Seine-Saint-Denis.

Afin de mieux appréhender les problématiques urbaines et sociales allemandes et plus spécifiquement les enjeux qui traversent les transformations urbaines de la capitale, Denis Bocquet, à travers un exposé historique, a rappelé les grandes périodes de la construction de Berlin, marquée par la séparation urbaine en deux blocs de 1961 à 1989. Depuis plus de dix ans, Berlin est engagée dans la rénovation urbaine. En 1999, dix-sept quartiers sont déclarés «zones en difficulté». Ils sont trente-trois en 2005. Le programme national «Ville sociale», l'équivalent de

la politique de la ville en France, permet la mise en place d'une structure de pilotage et de coordination appelée «management de quartier», chargée notamment d'organiser une véritable participation des habitants et de soutenir leurs initiatives.

Hervé Vieillard-Baron a présenté en détail le programme «Ville sociale», la spécificité des quartiers concernés à Berlin, les financements et le dispositif d'évaluation. La démarche des managements de quartier a été détaillée par les participants du voyage et illustrée par des exemples d'actions. Le management de quartier intervient dans des domaines assez larges, mais qui correspondent aux domaines des Cucs: l'emploi, le lien social, le soutien aux minorités, l'environnement. Une différence est cependant à noter: une de leurs activités centrales concerne la gestion de fonds alloués aux projets des habitants. On observe d'ailleurs un foisonnement d'initiatives locales; le management de quartier aide à l'émergence de projets, ce sont ensuite les habitants qui prennent le relais. Un des leviers mobilisateurs concerne la transformation d'usage des bâtiments (un ancien parking transformé en crèche, une brasserie devenue centre culturel alternatif).

Au-delà de la politique de la ville, c'est aussi la politique du logement qui est analysée, notamment celle des bailleurs sociaux: la gestion des parcs locatifs, les outils pour favoriser l'attractivité du patrimoine. Alors que les programmes de rénovation urbaine avec leurs démolitions se multiplient en France, Berlin a engagé depuis les années soixante-dix une stratégie de rénovation douce dans les quartiers du centre puis dans les grands ensembles de l'Est. Des stratégies mixtes qui allient démolition, transformation d'usage et réhabilitation sont aussi à l'œuvre, notamment à Marzahn et Hellersdorf, dans l'ancien Berlin Est où, dans le cadre du programme Stadtumbau Ost, des immeubles locatifs, des garderies et des écoles primaires ont été démolis (soit 2 300 appartements et 60 établissements de service public de base). C'est la Plattform Marzahn-Hellersdorf qui met en œuvre cette grande re-

structuration urbaine et organise le processus de participation. Cette plateforme n'est pas simplement une plateforme participative pour les habitants, elle est aussi un lieu de débats, un lieu d'échanges entre le politique, l'administration, les chercheurs, les concepteurs, les architectes, les urbanistes, les centrales de logement, etc. Cornelia Cremer, responsable de cette plateforme, est venue partager son expérience et ses réflexions en rappelant qu'il ne faut pas négliger la perception et les connaissances du quartier que possèdent les habitants.

Tout au long de cette journée, Hélène Bernard a éclairé les débats à partir de son expérience de vingt années en Allemagne, où elle a accompagné des projets d'habitants à Berlin. Son intervention a retracé les apports des comparaisons entre la France et l'Allemagne, rappelant que les deux pays ont des visions complémentaires dont il faut s'inspirer mutuellement pour avancer vers plus de démocratie.

Cette Rencontre donnera lieu à une publication en 2008.

SUIVRE LE RELOGEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION URBAINE

Jeudi 28 juin – 81 participants

Avec: Sophie Angotti (chargée de mission Rénovation urbaine, USH), Jean Frébault (ex-président de la section Aménagement-environnement du conseil général des Ponts et Chaussées, président du conseil de développement du Grand Lyon), Chantal Goyau (chef de service, Direction de la prévention et de l'action sociale – DPAS, Conseil général 93), Christine Lelévrier (urbaniste, université de Paris XII – Créteil), Véronique Magnier (responsable de circonscription d'action sociale, Aulnay-sous-Bois), Chantal Méténier (conseillère technique Logement, DPAS, Conseil général 93), Karen Peyrard (chargée de mission Développement social urbain, Logement francilien), Michèle Rigault (res-

ponsable de circonscription d'action sociale, Sevrans), **Isabelle Sery** (chargée de mission, Anru), **Alice Thimon-Nicolas** (responsable de circonscription d'action sociale, Montfermeil), **Didier Vanoni** (directeur, Fors-Recherche sociale).

Avec près de 11 000 logements concernés, le mouvement de rénovation urbaine de la Seine-Saint-Denis est d'une très grande ampleur. L'importance des interventions prévues sur le bâti place la question du relogement des populations concernées au centre des projets. Aussi, pour évaluer et suivre la question du relogement dans ces opérations, un groupe de travail, animé par Didier Vanoni et Damien Bertrand, de Fors-Recherche sociale, avait rassemblé en 2006 une vingtaine de professionnels des collectivités et des bailleurs sociaux de la Seine-Saint-Denis.

Une rencontre a suivi, pour mettre en débat les conclusions du groupe de travail dont le rapport a été présenté par Didier Vanoni. Quelles sont les principales difficultés dans le relogement des familles? Peut-on imaginer une méthodologie «idéale» en termes de modalités d'organisation, de pilotage et de suivi technique du processus de relogement? Quelle évaluation peut-on faire des effets sociaux du relogement, en termes de rééquilibrage du peuplement et d'amélioration de la qualité de vie? Quelles sont les étapes clefs de la conduite d'une opération de relogement?

Après cette présentation, Chantal Goyau et Chantal Méténier ont rappelé la place du service social départemental, qui s'est progressivement imposé dans l'accompagnement des projets urbains pour comprendre les enjeux des PRU, mais surtout pour mieux servir de relais auprès des familles. En effet, l'un des enjeux majeurs du renouvellement urbain est de placer les habitants au cœur du dispositif en leur donnant un rôle effectif: ce qui nécessite de les entendre, sur leur parcours résidentiel à venir, sur les transformations de leur cadre de vie et de leur quartier. La réussite des projets dépend en grande partie de la prise en compte des difficultés rencontrées par les familles, tant sur le

plan social que sur le plan économique, mais aussi de la prise en compte de leur parole, de leurs doutes, de leurs questionnements, de leur opposition quelquefois.

Christine Lelévrier notait que l'évaluation des effets de la rénovation urbaine n'était pas du même ordre si l'on se place du point de vue des territoires – on parle de mixité sociale – ou du point de vue des populations: le relogement est alors présenté comme un outil qui doit favoriser des «parcours résidentiels positifs» et redonner des perspectives de mobilité.

Elle poursuivait en présentant les premiers éléments d'évaluation de ces opérations: le taux de déperdition entre les ménages recensés au moment de l'enquête relogement et les ménages effectivement relogés dans les opérations récentes est de 10 à 15 %. La deuxième tendance des mobilités est la re-concentration des ménages les plus pauvres et les plus importants en taille soit dans la zone urbaine sensible (Zus), soit dans la commune: la mobilité reste une mobilité de proximité. Enfin, les ménages ayant des revenus et peu d'enfants accèdent plus facilement à des quartiers et à des immeubles plus valorisés, ou restent dans la Zus, mais dans les nouvelles constructions.

Ces éléments de bilan ont amené Christine Lelévrier à poser deux questions: si la reconstruction est un enjeu essentiel pour une amélioration moins inégalitaire des conditions de logement des ménages, quand, pour qui et où doit-on reconstruire? D'autre part, en quoi le processus de relogement interroge-t-il les stratégies d'aménagement et de solidarité régionales?

Après une présentation des outils dont se sont dotés les bailleurs sociaux pour suivre le relogement des familles, Jean Frébault a rappelé l'importance de la maîtrise d'ouvrage, qui est d'abord l'expression d'une volonté politique et doit savoir fédérer tous les partenaires qui ont à participer à la décision, qu'ils interviennent sur les volets sociaux ou urbains du projet. Mais il ne peut y avoir de véritable pilotage sans ingénie-

rie: qu'elle soit urbaine, sociale, opérationnelle ou encore pour favoriser la concertation.

Jean Frébault a conclu en réaffirmant que « *la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale doit avoir une vision stratégique du devenir d'un territoire et se donner la capacité de porter et de piloter un projet d'évolution de ce territoire. Mais il y a un croisement des cultures à fabriquer, qui soit de nature à produire une démarche de projet, entre les urbanistes et les acteurs du social.* »

Cette Rencontre donnera lieu à une publication en 2008.

POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE: DES INTERACTIONS À CONSTRUIRE

Jeudi 22 novembre – 140 participants

Avec: Rémy Beauvisage (directeur d'Apj-Bat), Daniel Cérézuelle (directeur scientifique du Programme autoproduction et développement social – PADES), Christine Dijoux (responsable Agence Essonne 4 Vallées, OSICA), Christelle Durrieu (développeur territorial, Territoires Environnement Emplois), Vincent Fouchier (directeur délégué de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la région Île-de-France – laurif), Valérie Gramond (directrice du service Écologie urbaine de la ville de Paris), Sophie Labarthe (chargée de mission Politique de la ville, Fleury-Mérogis), Lydie Laigle (Centre scientifique et technique du bâtiment – CSTB, responsable du laboratoire Must), Jacques Pouyé (chef de service, Diren 93), Stéphane Vassel (éco-conseiller en mobilité, Maison de l'environnement, Morsang-sur-Orge), Thomas Zamansky (architecte urbaniste, CSTB).

À la suite du cycle de qualification sur le développement durable (cf. supra), la Direction régionale de l'environnement (Diren) a sollicité Profession Banlieue pour une diffusion des réflexions et éléments de connaissance à un niveau régional. Aussi, cette journée a été organi-

sée par les quatre centres de ressources politique de la ville d'Île-de-France: Profession Banlieue, le Pôle de ressources départemental Ville et développement social du Val-d'Oise, le Centre de ressources Politique de la ville en Essonne et le Pôle ressources de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration de Paris. Elle s'adressait à l'ensemble des professionnels de la politique de la ville d'Île-de-France et avait pour objectif de créer une dynamique régionale, par:

- la mobilisation des acteurs de la politique de la ville d'Île-de-France sur le développement durable;
- la diffusion des connaissances, acquis et expériences identifiés en Île-de-France;
- la promotion des dispositifs favorisant le développement durable: Agenda 21, charte de développement durable...;
- l'apport d'éléments de méthode pour transférer les connaissances acquises sur les territoires d'intervention.

Comment, dans le cadre de la politique de la ville et dans un contexte de grands ensembles habités par des populations qui subissent de plein fouet « l'inégalité écologique » et la dégradation de leur milieu de vie, le développement durable peut-il prendre forme? Comment peut-il s'articuler et contribuer à la réalisation d'enjeux partagés: qualité du cadre de vie, création d'emplois, mobilisation des habitants, maîtrise des charges, mobilité territoriale...? En quoi peut-il favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales et constituer un levier au service d'un projet de développement à l'échelle d'une ville ou d'une communauté d'agglomération?

Thomas Zamansky ouvrait la journée en rappelant la définition du développement durable: « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins (des générations) du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » Mais aujourd'hui, on parle surtout des problèmes environnementaux et énergétiques et non des « besoins » des générations. Ces problèmes sont réels et la réhabilitation des logements sociaux

les plus «énergivores» est une priorité. Mais pas n'importe comment... Les interventions doivent répondre le mieux possible à une logique d'évolutivité, d'«adaptabilité» ultérieure des bâtiments comme la capacité d'un changement d'usage, par exemple. Thomas Zamansky appelait les acteurs de la politique de la ville à se former au «développement durable» pour «tirer parti des évolutions en cours» au service des habitants des quartiers. La formation doit permettre de garder un esprit critique face au «produit miracle» et aux discours remplis de certitudes!

Lydie Laigle insistait sur la nécessité de mettre en évidence les disparités socio-économiques et environnementales. Les sources sont nombreuses: Onzus, Insee, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable... Mais ces disparités sont des différences constatées qui renseignent plus sur le résultat que sur le processus de production des inégalités. S'appuyant sur l'exemple de Lille, Lydie Laigle soulignait quatre catégories d'inégalités: des inégalités territoriales liées à l'héritage des espaces urbains; des inégalités d'accès à l'urbanité et au cadre de vie (services, transports); des inégalités d'exposition aux nuisances urbaines; enfin, des inégalités dans la capacité d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance publique pour la transformation du cadre de vie. Ces inégalités, qui se conjuguent, provoquent des «effets de cumul», notamment sur des territoires dont l'héritage est lourd à traiter et occupés par des populations fragilisées; elles appellent des modes d'intervention adaptés à ces «corrélations de problèmes» qui diffèrent d'un quartier à l'autre.

Les autres interventions présentaient des initiatives tant dans le domaine des déplacements que de la gestion urbaine, de l'éco-construction que de la réduction des effets de serre ou de la création de nouveaux métiers... Vincent Fouchier, de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la région Île-de-France (Iaurif), concluait la journée en rappelant que les actions en matière de développement durable obligent

à dépasser les frontières entre le local et le régional, voire même le national... qu'il s'agisse de l'emploi et de l'accès à l'emploi ou du logement et de la densité urbaine, par exemple. Il terminait par ces propos: «In fine, se pose la question de la mixité sociale, du "Pourrons-nous vivre ensemble?". La diversité sociale, nous en sommes tous témoins au quotidien, n'est pas spontanément demandée par tout le monde... Le développement durable est donc un challenge à tous les niveaux, et notamment celui du portage politique, qui n'est pas gagné, puisqu'il faut toujours remonter au filet...»

Les derniers mots revenaient à Jacques Pouyé, de la Direction de l'environnement (Diren), qui rappelait que le développement durable soulève non pas la question d'un accroissement de puissance économique ou financière, mais celle du développement qualitatif et donc des conditions de vie des plus démunis, ceux dont s'occupe justement la politique de la ville...

Les Actes de cette journée seront publiés en 2008.

LA BANLIEUE, UNE RESSOURCE...

Mardi 4 décembre – 34 participants

Avec: Alain Berestetsky (conseiller à la Fondation 93), Marc Hatzfeld (anthropologue), Pierre Mahey (directeur des «Arpenteurs»), Philippe Panerai (architecte urbaniste).

Au contraire de la perception généralement plutôt négative de la banlieue, ne peut-on l'envisager comme un espace où s'inventent les modes du «vivre» de demain? C'est à ce changement de regard, de perception de la banlieue que cette Rencontre invitait à réfléchir.

Selon Marc Hatzfeld, qui a introduit cette journée, la banlieue est transgressive, inventive et mobile. De nombreuses règles de la vie quotidienne adoptent, en banlieue, une allure de dé-

brouille, de défi ou d'esquive. Ces transgressions aux fronts multiples posent un problème de cohésion, mais se présentent aussi comme des modes de renouvellement d'une société plutôt crispée dans ses certitudes et ses habitudes. Il existe trois manifestations de transgression au quotidien : le cannabis, l'usage de la langue, les rapports entre filles et garçons. La langue est secrète, il n'existe pas un verlan universel. Elle ne cherche pas la clarté, mais, au contraire, la confusion : on doit être compris de son groupe, mais pas du groupe voisin. C'est une langue instable, en recherche de mouvement permanent. C'est la langue du malentendu, qui devient un mode d'entrer en relation et de créer société. Pour ce qui est des rapports entre les filles et les garçons, si, dans la société, les fonctions de genre tendent à se confondre, on observe plutôt le phénomène inverse en banlieue où l'on maintient les distinctions. Les relations amoureuses sont très contraintes par le regard social. La tendance reste à une forte domination masculine. La transgression réside dans la culture de la valorisation des genres.

Marc Hatzfeld a également évoqué différents modes de transgression du système institutionnel, dans le rapport aux ressources par exemple : on cumule les ressources légales et non légales, emplois salariés et travail au noir, circuits de distribution parallèles, etc. La banlieue invente des formes de réponse au manque de travail...

Philippe Panerai a rappelé que la banlieue représente 90 % du territoire habité et qu'en aucun cas on ne pouvait la réduire à quelques quartiers en difficulté. C'est un territoire façonné par une histoire très ancienne et très forte. Son patrimoine est le témoignage de l'invention. Il a insisté sur l'importance de connaître son histoire pour comprendre la culture d'aujourd'hui et la façon dont s'est organisée la région parisienne depuis la Révolution française.

La banlieue, une ressource en termes d'expériences et d'utopie. C'est ainsi qu'Alain Berestetsky a introduit son intervention. Dans un territoire très en difficulté, la population n'a pas

le choix, le seul espoir est celui d'une possible transformation. De ce contexte favorable à l'expérimentation naît une utopie transformatrice. Utopie économique, pour corriger les injustices, et utopie culturelle, divisée en deux courants, le premier artistique et le second issu de l'éducation populaire. À travers l'histoire de l'action culturelle en banlieue, de Malraux à nos jours, Alain Berestetsky a proposé quelques pistes pour réconcilier ces deux courants et ébaucher les contours d'une action culturelle publique renouvelée.

Enfin, Pierre Mahey a retracé l'histoire de la participation des habitants, rappelant qu'elle était toujours liée à des situations de crise et que, à de très rares exceptions près, elle n'était pas sortie de la banlieue. Citant Paul Durning – « *là où est le danger, croît la solution* » –, Pierre Mahey a montré que la banlieue avait en quelque sorte pour mission de faire bouger l'ensemble de la société.

D – LES APRÈS-MIDI

De nombreux programmes de recherche sont développés autour des principales questions de société qui concernent la politique de la ville. Aussi, il est apparu intéressant de proposer à un ou deux chercheurs par séance de venir présenter les conclusions de leurs recherches sur un sujet donné afin de les porter à la connaissance des professionnels.

Initiée en 2004, cette formule recueille un vif succès, avec un grand nombre d'inscriptions à chaque séance.

LES DISCRIMINATIONS DANS LE LOGEMENT ET LA SÉGRÉGATION TERRITORIALE DANS UN CONTEXTE DE CRISE DU LOGEMENT

13 février – 56 participants

Avec: **Christophe Robert**, responsable des Études, Recherches et Développement et de l'animation territoriale à la Fondation Abbé-Pierre.

S'il est globalement difficile de mesurer les discriminations, la tâche est encore plus ardue en matière d'accès au logement. D'une part, il n'existe aucun outil de mesure et l'on se trouve souvent face au déni: dans une situation de tension extrême du marché du logement, aucun des acteurs ne reconnaît être discriminant. On a plutôt tendance à renvoyer les difficultés des personnes à se loger vers le problème plus général de l'exclusion. Entre insuffisance des revenus, précarisation de la société, pénurie de logement, trouver un toit aujourd'hui relève du parcours du combattant. Mais force est de constater que c'est pire encore si l'on a la peau noire et/ou un nom à consonance non européenne.

De la même manière que pour les discriminations dans le monde du travail, la discrimination est souvent intériorisée, soit par la population elle-même, qui ne candidate même pas sur certains logements, trop sûre qu'elle ne peut y avoir accès, soit par les professionnels, qui ne proposent pas certaines candidatures qu'ils catégorisent «à risques», pressentant un refus... Un autre phénomène dont l'impact est important sur les mécanismes discriminatoires est la réduction du parc privé dégradé, qui jouait parfois le rôle de «parc social de fait». On devrait s'en réjouir, car c'est un parc de basse qualité, mais il offrait une sorte d'issue de secours à loyers abordables...

Que faire devant de tels constats? D'abord continuer un travail de mise en lumière des phénomènes pour sortir du déni et démontrer qu'il n'y a aucune raison d'intégrer ces logiques catégorisantes: un RMIste noir n'est pas forcément moins solvable qu'un salarié blanc... Prendre conscience que la violence subie par les personnes est intolérable.

L'autre urgence est d'agir sur la ségrégation territoriale en répartissant mieux les logements à loyer accessible. En effet, aujourd'hui, 50 % des logements sociaux sont situés dans 8 % des communes de l'Île-de-France, 150 communes sur les 742 qui étaient soumises à la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) n'ont rien construit depuis quatre ans! La Fondation Abbé-Pierre avance quelques propositions telles que créer un établissement public foncier régional, soumettre davantage de communes à la loi SRU ou encore demander un effort croissant à certains territoires où le foncier est particulièrement tendu pour parvenir à 25 % de logements sociaux au lieu des 20 % actuellement exigés.

Enfin, selon Christophe Robert, il faut rompre avec l'idée que l'on a déjà trop fait pour les

quartiers en difficulté. Ramenées au nombre d'habitants, les dépenses restent très inférieures à celles qui sont consenties sur le reste du territoire. En matière de logements, seule une solidarité régionale pourra inverser la tendance et réduire les déséquilibres.

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

11 juin – 36 participants

Avec: Marc Ratsimba, directeur général adjoint à la politique de la ville, communauté d'agglomération de Clichy/Montfermeil, et Bénédicte Madelin, directrice de Profession Banlieue.

Pour comprendre les évolutions de la politique de la ville et son architecture actuelle, il est important de la resituer dans son historicité, celle d'une politique territorialisée qui doit être adaptée aux conditions économiques et sociales des quartiers concernés, dans leur diversité.

Dans la politique de la ville, le quartier est l'objet de l'action publique. Mais cette politique érige également le quartier en outil de l'action, échelle pertinente du travail de proximité avec les habitants.

Avec la démarche de développement social, apparaît la notion de globalité, de transversalité, d'une approche de la complexité des situations et de leurs multiples interactions ; les exemples sont nombreux, sur l'interaction entre les difficultés sociales, économiques, professionnelles, éducatives, culturelles... et leurs effets.

Une troisième caractéristique de la démarche de développement social urbain est de favoriser le partenariat et d'inscrire les habitants comme acteurs des transformations.

Mais jamais aucune politique publique n'a connu autant de modifications... au niveau tant du calendrier de la contractualisation que de la

géographie prioritaire : certes, les élus étaient favorables à une révision de la géographie des contrats de ville, mais cette révision s'est faite sans concertation. Les élus ont maintes fois dénoncé le mode de définition des périmètres des Zus, qui s'appuyait sur des critères de population et de logement social essentiellement issus du recensement de 1990 et ne prenaient pas en compte les évolutions. La révision de cette géographie était l'occasion pour les villes de mieux connaître certains « morceaux » de leur territoire et de mettre en évidence les poches de pauvreté au niveau infra-communal.

Aujourd'hui, on assiste donc à un double mouvement, qui peut sembler contradictoire : une volonté d'intervenir au plus près des habitants, par des mesures de terrain (suivis individuels du PRE, adultes relais...), mais avec un mouvement de recentralisation très fort, ou du moins ressenti comme tel, limitant l'autonomie des acteurs ; et la création d'une agence unique au niveau national : l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

Au-delà de ce rappel des principes qui fondent la politique de la ville et des dates qui jalonnent son histoire, Marc Ratsimba a montré comment cette politique se déclinait très concrètement au plan local. La réunion a ainsi permis d'aborder la place du travail social et plus précisément de la protection de l'enfance dans la politique de la ville.

LES STATISTIQUES ETHNIQUES, UN MOYEN NÉCESSAIRE OU DANGEREUX ?

23 octobre – 44 participants

Avec: Patrick Simon, socio-démographe, Ined.

Si certains pensent que les statistiques ethniques risquent d'assigner les personnes à une origine, vraie ou supposée, ne sont-elles pas d'abord un moyen pour aller vers plus d'égalité effective ? Sont-elles un outil nécessaire ou dangereux ? Un

moyen nécessaire *et* dangereux? Patrick Simon a introduit son intervention en rappelant que toute étude, toute découverte scientifique pouvait s'avérer dangereuse en étant utilisée à mauvais escient...

On ne fait pas des statistiques uniquement pour décrire une situation. Ces dernières répondent souvent à un besoin de mettre en place des politiques publiques. Jusqu'alors, en France, les statistiques sur l'immigration servaient uniquement à mesurer, observer les flux migratoires et la façon dont fonctionnait le modèle français d'intégration. Or, si l'on veut comprendre comment se construisent les catégories racistes et ainsi prendre en compte les effets du racisme, il faut être en mesure de décrire ces catégories. Si l'on pense que les jeunes issus des quartiers dits sensibles ne sont victimes de discriminations qu'à cause de leur adresse de résidence, les statistiques ethniques ne sont pas utiles. Si, au contraire, on considère que, au-delà du délit d'adresse, certains jeunes sont victimes du « délit de faciès », les statistiques ethniques deviennent un moyen nécessaire pour lutter contre les discriminations. N'est-ce-pas, d'ailleurs, le fondement même de la statistique: produire des données pour pouvoir agir sur celles-ci?

Le problème ici est que la classification s'appuierait sur les stéréotypes contre lesquels on veut lutter... On parle souvent de minorité visible, terme qui met bien l'accent sur ce qui est en cause: notamment, la couleur de peau... Mais si l'on refuse de donner une signification à la couleur, si l'on refuse d'admettre le rôle qu'elle joue dans la construction des rapports sociaux, on risque de passer à côté des discriminations: on passe sous silence ce contre quoi l'on voudrait se battre. On se trouve alors dans une société idéalisée, telle que l'on voudrait qu'elle soit et non telle qu'elle est. Mais comment construire les catégories? Il s'agit forcément, selon Patrick Simon, d'un «bricolage», qui tente de refléter les stéréotypes et mélange ainsi couleur de peau, origine géographique, nationalité... Ce «bricolage» sera d'ailleurs très différent d'un pays à l'autre en fonction de son histoire. Aux

États-Unis ou au Canada, les catégories se sont construites en accord avec les groupes sociaux visés, des lobbies, des associations, et évoluent avec la société. Ce sont des catégories absolument subjectives qui assument leur subjectivité.

En France, le choix politique a été tout à fait différent: on interdit de construire des catégories de personnes exposées aux discriminations ethniques et raciales. Cela reste peut-être une sage précaution... On peut légitimement redouter l'utilisation qui serait faite de ce type de données. On est là face à un problème de confiance en la société, de confiance en l'État.

Mais ne pas «compter», ne pas pouvoir apporter de preuves tangibles, chiffrées, sur les discriminations subies par certaines populations, c'est prendre le risque de laisser faire les préjugés, les fantasmes, et de favoriser les discriminations que l'on souhaitait combattre.

E – LES VISITES SUR SITE

AUXERRE

4 octobre – 8 participants

Le groupe a été accueilli par Pierre Guilbaud, directeur de l'urbanisme de la ville d'Auxerre, Claire Garnier et Mariane Lattuca, chargées de mission Rénovation urbaine à Auxerre, Serge Renaudie, architecte urbaniste.

Auxerre, ville de Bourgogne de 40 000 habitants, est l'une des dix premières communes de France à avoir signé une convention de rénovation urbaine, le 4 février 2005 : un projet à caractère environnemental qui concerne le quartier des Brichères, à l'ouest de la ville, et qui va donner naissance à un « éco-quartier » en bordure de campagne. Ce projet vise à valoriser le potentiel naturel du quartier tout en proposant une nouvelle offre de 300 logements individuels superposés (des maisons à deux niveaux comprenant deux appartements avec jardin et garage).

Auxerre compte deux zones urbaines sensibles (Zus) situées aux limites de la ville, de part et d'autre de l'Yonne : Rive-Droite et les Hauts-d'Auxerre qui comprend quatre quartiers (Les Brichères, Saint-Siméon, Sainte-Geneviève et Les Rosoirs). 28 % des Auxerrois vivent en Zus. Un tiers des logements de la ville appartient à un unique bailleur social, l'Office auxerrois de l'habitat, soit 5 600 logements sociaux. Le projet de rénovation urbaine (PRU) d'Auxerre concerne l'ensemble des Zus, soit cinq projets coordonnés, mais la première convention ne concerne que Les Brichères, où l'objectif pour la ville est de réaliser une opération exemplaire par le choix et la qualité des constructions et des aménagements urbains et paysagers.

La journée s'est organisée en deux temps. Une présentation du projet en mairie a eu lieu le matin : comment s'est déroulé le projet ? comment

se sont organisées la concertation et la communication ? quelles ont été les difficultés rencontrées ? comment la ville a-t-elle réussi à construire un PRU où le développement durable est au cœur du projet ?

Plusieurs raisons ont poussé Auxerre à engager le premier acte de son PRU aux Brichères. Dans ce quartier de 1 650 habitants, 40 % de la population habitent les 287 logements sociaux : deux barres et trois tours construites dans les années soixante aux frontières de la ville. Situés entre une zone pavillonnaire et la campagne – des champs, des jardins familiaux, des massifs arborés -, ces logements vieillissants sont en rupture avec leur environnement. Leur obsolescence architecturale et fonctionnelle est pointée dans le diagnostic pré-opérationnel, ce qui conduit la ville à choisir de démolir les trois tours (147 logements) et à réhabiliter et résidentialiser les deux barres (140 logements). Les Brichères disposent d'un espace disponible qui permet d'envisager, avant la démolition, la construction de 170 logements individuels qui pourront accueillir les habitants des tours mais aussi ceux des autres Zus où sont prévus des démolitions. À cette opportunité foncière s'ajoute un potentiel naturel, un atout que la ville souhaite préserver et valoriser en créant un « éco-quartier ».

L'après-midi, le groupe s'est rendu sur le site, où le PRU n'est pas totalement achevé. Les constructions et l'aménagement du site ont démarré en 2005 et, sur les 170 logements prévus, 100 ont été livrés.

L'exemple d'Auxerre montre que le mariage entre logement social et développement durable est possible et que les PRU sont l'occasion de promouvoir des démarches de développement durable. La visite de ce site fut d'autant plus pertinente que la ville d'Auxerre veut poursuivre cette démarche sur les cinq autres quartiers qui font l'objet d'un PRU, avec une végétalisation des quar-

tiers et la construction d'équipements publics à HQE. La journée s'est achevée par une visite des autres quartiers d'habitat social d'Auxerre.

AULNAY-SOUS-BOIS

8 novembre – 8 participants

*La visite sur site d'Aulnay-sous-Bois a été coordonnée par **Tidiane Koïta**, chef de projet Politique de la ville. Le groupe a été accueilli par **Stéphane Girard**, directeur général de la M2E, et **Frédéric Gousset**, directeur de l'Association des centres sociaux.*

Cette visite s'est organisée autour de deux pôles importants des quartiers Nord: la Maison de l'entreprise et de l'emploi d'Aulnay/Villepinte (M2E) et l'Association des centres sociaux.

Créée en 2001, la M2E est une réalisation qui fait suite à l'inscription de la ville d'Aulnay-sous-Bois dans un programme d'initiative communautaire Urban. Elle repose sur trois principes:

- pas d'emploi sans développement économique;
- l'engagement des personnes (« chercheurs » d'emploi et porteurs de projet);
- la souplesse, la réactivité et l'innovation.

La M2E est structurée sous un mode associatif et organisée en quatre entités:

- M2E Emploi, mission locale et département cadres et jeunes diplômés;
- M2E Ressource (ex-Aulnay Interim), agence de placement sous la forme d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI);
- M2E Entreprise, pépinière d'entreprises (accueil et accompagnement des porteurs de projet et hébergement des entrepreneurs pour une durée limitée). La pépinière héberge 60 entreprises et a permis la création de 480 emplois. Le taux de pérennité des entreprises créées après cinq ans d'existence est de 85 %;
- M2E Initiative, plateforme d'initiative locale (PFIL) et financement de projets par des prêts à taux zéro.

Ces quatre entités sont regroupées au sein d'une « holding »: M2E Expansion, dont les missions sont de traiter tout ce qui est transversal à ces quatre associations: communication, administration, ressources humaines, recherche de financements... M2E Expansion a créé un campus de formation en 2006: le Centre d'affaires Europe, pépinière d'organismes de formation privés.

En mai 2002 a été créé l'Hôtel d'activités, pour permettre l'hébergement durable d'entreprises: des locaux et des services (parking, ménage, secrétariat...) sont mis à disposition des entreprises, sans limitation de durée.

Un tiers des porteurs de projet sont originaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 80 % du public qui sollicitent la M2E sont également originaires de ces quartiers. Le budget 2008 de la M2E est de 12 millions d'euros.

La ville s'investit très fortement sur le développement économique, mais soutient également les acteurs sociaux des quartiers. Frédéric Gousset a expliqué aux participants que les centres sociaux d'Aulnay-sous-Bois bénéficient d'un soutien politique fort, ce qui leur permet de travailler dans des conditions relativement privilégiées, même si l'environnement reste difficile. En 2007, la ville a consacré entre 5 et 6 millions d'euros (dont 250 000 euros de l'État via le Cucs) aux centres sociaux et à la plateforme d'insertion multiservices. Dans les activités proposées, l'accent est mis sur le travail dans la rue auprès des enfants d'âge primaire. Frédéric Gousset a expliqué que la priorité est à la présence sur le terrain, avec des animations de rue, ouvertes, qui permettent d'entrer en contact avec les enfants et les familles.

L'après-midi s'est terminé par la visite des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois, qui connaissent d'importantes transformations dans le cadre du projet de rénovation urbaine avec, notamment, le réaménagement de la RN 2 en boulevard urbain.

F – LES RÉUNIONS DÉDIÉES

RETOUR SUR LES ÉMEUTES URBAINES

17 octobre – 65 participants

Avec: **Maurice Blanc** (*rédacteur en chef de la revue Espaces et Sociétés*), **Pierre Cardo** (*député-maire de Chanteloup-les-Vignes*), **Julie Deville** (*sociologue*), **Claude Dilain** (*maire de Clichy-sous-Bois*), **Jean-Pierre Garnier** (*sociologue*), **Stéphane Gatignon** (*maire de Sevran*)

Ce débat a été organisé par la revue *Espaces et Sociétés*, autour de son numéro 128-129 (n° 1-2, 2007), «Émeutes en banlieues: lectures d'un événement», l'association des maires Ville et Banlieue de France et Profession Banlieue.

Après une présentation rapide de la revue, qui propose une approche spécifique du «malaise des banlieues» ou «des quartiers en difficultés», trois angles d'approche ont été privilégiés: l'invisibilité des jeunes filles dans les quartiers; la violence contemporaine; la politique de la ville: une exception française?

Lors des troubles de novembre 2005, les jeunes filles n'ont été mentionnées que pour commenter les actions commises par des garçons. Comment expliquer qu'elles n'expriment que rarement leur mécontentement sous une forme directe? Les logiques de genre apparaissent fortement dans les rapports à l'espace du quartier et à l'univers scolaire tels que Julie Deville a pu les observer et les analyser dans une commune de la banlieue parisienne. Si ces logiques tiennent les filles à l'écart de la rue et de certaines formes d'expression, celles-ci ne désavouent pas pour autant les garçons quand ils se font porteurs d'une colère commune.

Jean-Pierre Garnier s'est interrogé sur la nature de la violence. Il part de l'hypothèse que l'on assiste à une mutation de la conflictualité sociale:

ces violences sans revendication et sans porte-parole témoignent du passage d'une violence «historique» (affrontement dominant/dominé, exploiteur/exploité) à une violence «post-politique». Avec la disparition des idéaux politiques, la violence n'est plus un moyen au service d'une fin, mais un moyen de régler des comptes en prenant pour cible des objets ou des personnes.

Maurice Blanc est ensuite revenu sur la politique de la ville en France, qui a fait le choix, selon lui, d'améliorer la situation des quartiers en privilégiant l'aménagement de l'espace, contrairement à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne qui donnent la priorité aux mesures économiques et sociales.

Les trois maires présents ont ensuite apporté leurs contributions aux débats.

Pour Claude Dilain, il s'agissait bien d'insurrections inorganisées, sans leader et sans revendication, mais pas sans «sens». En 1995, on accusait les «grands ensembles», aujourd'hui il faut cesser d'opposer politique territorialisée et politique individualisée et mener les deux de front. Deux ans après, Clichy-sous-Bois n'a toujours pas de commissariat ni d'agence locale ANPE. La lenteur de l'action publique entraîne des frustrations et le regard sur la ville ne s'est pas amélioré.

Pierre Cardo, député-maire de Chanteloup-les-Vignes, a souligné que les violences ont toujours existé. L'espace public est abandonné depuis longtemps par les adultes, il faut donc le reconquérir, en proposant des activités variées, en faisant de l'école un lieu de vie, en impliquant tous les acteurs, en faisant de la médiation... si l'on veut éviter les face à face entre les jeunes et la police.

Pour Stéphane Gatignon, la banlieue subit de plein fouet la crise de la société française. Les inégalités territoriales ne cessent de se creuser

aujourd'hui et, dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales doivent assumer de plus en plus de charges. Il est certes important de retravailler le bâti, mais il faut aussi penser

les espaces extérieurs et créer un véritable projet de société, avec le développement des transports, une école de qualité et une culture commune.

G – LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES POLITIQUE DE LA VILLE

Ces réunions, qui répondent aux demandes des chefs de projet, sont un lieu d'échanges et de débats entre professionnels. Elles sont thématiques et/ou consacrées à des rencontres avec des représentants d'institutions.

De janvier à mai 2007, les réunions ont permis de poursuivre le travail engagé en 2006 sur l'observation, le suivi et l'évaluation (*voir rubrique Groupe de travail*), avec **Philippe Estèbe**, consultant à Acadie.

Les thématiques des réunions ont ensuite été programmées en fonction des demandes et des attentes des différentes équipes.

POINT SUR LES CUCS DANS LE DÉPARTEMENT

Cette réunion de juin 2007 a permis de faire le bilan des contrats urbains de cohésion sociale signés ainsi que des montants des enveloppes engagés.

Ont également été abordées les questions de la programmation des actions et de l'organisation des instances.

PRÉVENTION/JEUNESSE

Pascale Szpiro, chef de projet à Clichy-sous-Bois, et Virginie Morscheidt, responsable de la mission Développement social urbain (DSU) à Montreuil-sous-Bois, ont animé cette séance à partir d'expériences réussies dans les domaines de la prévention et de la jeunesse. Ont été présentées les associations Cinévie, qui a travaillé pendant un mois avec des jeunes du quartier Jean-Moulin de Montreuil-sous-Bois pour leur permettre de réfléchir et de s'exprimer par l'outil audiovisuel, et Quartiers du monde, qui a proposé à des jeunes du quartier Bel Air – Grands Pêcheurs de devenir des acteurs participatifs de la vie locale et les a encouragés à redéfinir leur projet personnel.

LE PLAN «RESPECT ÉGALITÉ DES CHANCES» (PREC)

Deux réunions ont rassemblé sur ce sujet une trentaine de professionnels. Les propositions faites lors de la première réunion ont été reprises pour être complétées et amendées par d'éventuelles remarques avant d'être transmises au secrétariat d'État chargé de la politique de la ville en charge d'élaborer le plan «Respect égalité des chances», devenu plan «Espoir banlieues».

Le débat a largement été occupé par le dispositif d'accompagnement éducatif en collège mis en place par l'Éducation nationale à la rentrée 2007, qui risque d'influencer l'organisation des actions mises en place dans le cadre des pro-

grammes de réussite éducative (PRE). Ont suivi des réflexions sur le cadre et le contenu du Cucs ainsi que sur l'importance de réaffirmer l'unité des dispositifs au sein d'un projet de développement territorial.

2. LA GESTION DE L'INFORMATION

A – LA DOCUMENTATION

Depuis sa création, Profession Banlieue possède un fonds documentaire sélectif sur la politique de la ville, en particulier en Seine-Saint-Denis. Ce fonds s'est enrichi au fil des années et correspond à la volonté du centre de ressources d'accompagner la réflexion des professionnels par un apport de données de différentes natures. Sans être exhaustif, il se révèle précieux dans certains domaines trop spécialisés pour les bibliothèques ou centres de documentation généralistes.

Les documents du fonds sont organisés selon un plan de classement regroupant les différentes thématiques de la politique de la ville : Action sociale/Parentalité, Aménagement du territoire et urbanisme, Culture, Économie, Éducation, Immigration, Participation des habitants, Politique de la ville, Population, Prévention de la délinquance, Santé.

Différents types de documents sont disponibles dans le centre :

- articles de presse classés par thématique ou par ville,
- documents contractuels classés par ville (contrat urbain de cohésion sociale, contrat local de sécurité, atelier santé ville...),
- ouvrages, rapports, mémoires universitaires, documents officiels, atlas...

- journaux municipaux des communes de la Seine-Saint-Denis,
- périodiques : revues ou magazines généralistes et spécialisés, revues de presse d'organismes,
- cassettes vidéo, DVD.

Le fonds est informatisé depuis 2000 et compte aujourd'hui plus de 6 400 références. L'indexation se fait à l'aide du thésaurus politique de la ville, initié par le centre de ressources de Rhône-Alpes (CR•DSU) et conçu avec la participation des autres centres. Il a évolué depuis sa création et a été mis à jour en 2003.

Le logiciel documentaire (Alexandrie) a également facilité la réalisation de produits documentaires comme les bibliographies ou le bulletin « Du nouveau à la doc » qui fait régulièrement état des documents reçus et qui est mis en ligne sur le site Internet de Profession Banlieue.

Pour la troisième année consécutive, un stagiaire du master « Gestion de l'information et du document » de l'université de Paris VIII a été accueilli en juin et juillet 2007 et a pu participer aux diverses activités documentaires.

Le centre de documentation est ouvert du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Sur place, il est possible de consulter librement tous les docu-

ments. Il est également possible d'emprunter certains ouvrages, au nombre de trois et pour une durée de trois semaines.

Un poste multimédia, destiné à favoriser l'accès à Internet à l'ensemble des utilisateurs de Profession Banlieue, est également mis à disposition.

Cent trente personnes ont sollicité la documentation en 2007, dont la moitié sont venus consulter sur place et l'autre moitié nous ont interrogés par téléphone ou par e-mail. Les questions ont porté prioritairement sur: la médiation et les femmes-relais; les dispositifs et les métiers de la politique de la ville et du développement social et urbain; l'aménagement, l'habitat, l'urbanisme et le renouvellement urbain; la santé et les populations.

Les personnes en recherche d'informations sont essentiellement des étudiants des universités de la région francilienne ou d'écoles (service social, animation socioculturelle, urbanisme...), des professionnels des villes, des services de l'État et des associations.

RÉMISIS

Depuis plusieurs années, Profession Banlieue fait partie du réseau Rémisiss dont l'objectif est de repérer et de signaler des documents sur les migrations internationales et les relations interethniques. Rémisiss rassemble des professionnels des centres de documentation du CNRS, d'universités, d'organismes publics et d'associations. Des rencontres mensuelles permettent d'échanger des informations et de mutualiser des données pour l'alimentation d'une base de données bibliographiques accessible sur Internet (www.remisiss.org). Un travail de mise à jour du thésaurus a été entamé en 2007.

ÉCHANGE ENTRE CENTRES DE DOCUMENTATION DE SEINE-SAINT-DENIS

Deux rencontres entre plusieurs organismes du département: le Clicoss 93, Via le monde, la Mission prévention des conduites à risque, le service central de la documentation du Conseil général et Profession Banlieue, ont eu lieu afin d'identifier les spécificités de chacun, d'échanger entre professionnels d'un territoire et de réfléchir à la possibilité d'une éventuelle collaboration entre documentalistes.

B – LE SITE INTERNET

Le site de Profession Banlieue est en ligne depuis mars 2002. Il a été conçu pour accroître la visibilité de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis.

www.professionbanlieue.org

Le site a pour mission de favoriser la circulation d'informations, la mise en réseau des professionnels et des expériences sur le département. Il offre à l'internaute de nombreuses ressources documentaires téléchargeables : documents contractuels, textes officiels, bibliographies, certains textes issus de travaux du centre de ressources (« 5 à 7 », Après-midi), etc. L'accès aux thématiques peut se faire grâce à un moteur de recherche comprenant soixante-six mots clés.

En 2007, le site a dû s'adapter aux évolutions de la politique de la ville en intégrant les informations concernant sept nouvelles villes : Gagny, L'Île-Saint-Denis, Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France, Saint-Ouen, Villemomble, Villepinte. Pratiquement tous les contrats urbains de cohésion sociale de la Seine-Saint-Denis sont téléchargeables sur le site.

Le site s'organise autour de onze rubriques :

- *Nouveautés* : dernières publications de Profession Banlieue, actualités du site et du centre de ressources.
- *Présentation* : les missions de Profession Banlieue, les thèmes et les modes de travail.
- *Agenda* : annonce de colloques, rencontres, soirées débats...
- *Actualités de la politique de la ville* : les lois, les rapports, les nouveautés concernant l'évolution de la politique de la ville.
- *Politique de la ville en Seine-Saint-Denis* : une carte interactive du département permet d'accéder, pour chaque commune en contrat urbain de cohésion sociale, à la présentation générale de la commune, à l'historique de la politique de la ville, aux coordonnées des chefs de projet et à certains documents contractuels.
- *À propos de...* : fiches réalisées autour des thèmes de travail de Profession Banlieue.
- *Fiches d'expériences* : mise en ligne des fiches d'expériences réalisées par Profession Banlieue.
- *Publications* : présentation de toutes les publications de Profession Banlieue avec possibilité de consulter leur sommaire.
- *Liens* : accès à 243 sites Internet en lien avec la politique de la ville. Les liens sont classés par ordre alphabétique, ils sont aussi accessibles par une recherche thématique.
- *Annuaire* : répertoire des services et des institutions partenaires de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis. L'annuaire recense près de 338 élus et professionnels.
- *Offres d'emploi* : mise en ligne des offres d'emploi de la politique de la ville en Île-de-France.

L'ensemble des développements effectués ces dernières années, l'actualisation régulière des données et l'accroissement des ressources disponibles en ligne ont eu un impact sur la fréquentation du site marquée par une très forte augmentation du nombre de visites en 2007 : 91 200 contre 19 360 visites en 2003, année de création du site, et 58 482 en 2006. Ce sont aujourd'hui en moyenne 7 600 personnes qui visitent le site tous les mois (contre 4 860 en moyenne en 2006).

Les rubriques les plus visitées sont les « Sites à découvrir », les « Publications » et les « Fiches d'expériences », enfin la « Politique de la ville en Seine-Saint-Denis ».

RUBRIQUE	NOMBRE DE VISITES		
	2006	2007	% d'augmentation
Sites à découvrir	19 952	58 450	193 %
Publications	16 828	30 934	84 %
Fiches d'expériences	12 550	27 244	117 %
Politique de la ville en Seine-Saint-Denis	17 169	25 723	50 %
Nouveautés	10 916	21 588	98 %
Emploi	1 656	19 919	Chiffre non significatif (nouvelle rubrique)
Annuaire	11 722	16 298	39 %
À propos de...	9 863	14 069	43 %
Actualité de la politique de la ville	8 919	12 843	44 %
Agenda	7 145	10 380	45 %
Présentation	7 478	7 965	7 %

C – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

LA « LETTRE » DE PROFESSION BANLIEUE

La Lettre de Profession Banlieue est bimestrielle. Elle existe depuis 1995 et est envoyée aux élus, aux services de l'État, aux professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'à leurs partenaires et aux adhérents.

Le lectorat de *La Lettre* s'élargit régulièrement et, en 2007, elle a été diffusée à plus de 1 900 exemplaires.

L'objectif de cette lettre d'information est d'être un outil de travail. Son contenu est précis, bref, et comprend plusieurs rubriques :

- *Quartiers* : mouvement des professionnels ;
- *Mouvements* : nominations officielles dans le département ;
- *Rendez-vous* : annonces de colloques, séminaires, rencontres, formations... ;
- *Nouveautés* : sélection de publications reçues et disponibles au centre de documentation.

De plus, chaque numéro dresse un état de l'avancée des travaux de Profession Banlieue en reprenant un point particulier, avec éventuellement des éléments bibliographiques ou des actions concrètes.

Depuis 2003, les adhérents ou les professionnels de la Seine-Saint-Denis qui le souhaitent peuvent recevoir *La Lettre* par e-mail.

LES PUBLICATIONS

• LES ACTES DE RENCONTRES

La place des habitants dans les politiques urbaines en Europe

juin 2005, édité en février 2007

Gabriel Chanan, David Froessler, Claude Jacquier, Jacques Magny, Liliana Padovani, Anne Power

Quelles leçons les professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis peuvent-ils tirer de l'analyse des politiques de renouvellement urbain développées en Europe, notamment en matière de participation des habitants ? Comment enrichir les référentiels d'action à partir de ces démarches locales multiples expérimentées depuis plusieurs années ?

Filles-garçons : des rapports de genre à construire

juin 2006, édité en décembre 2007

Julie Deville, Françoise Douaire-Marsaudon, Fatima Lalem, Sylviane Le Clerc, Serge Lesourd, Ernestine Ronai

Les relations de genre, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville, font l'objet de nombreux discours pour souligner le retrait des filles de l'espace public, ou dénoncer la montée des phénomènes de domination des garçons, des violences sexistes, verbales ou physiques. Cet ouvrage propose des approches spécifiques de la construction identitaire des adolescents et tente d'analyser les processus à l'œuvre dans les relations entre filles et garçons aujourd'hui.

La réussite éducative en Seine-Saint-Denis

octobre 2006, édité en novembre 2007

Francis Alföldi, Marc Bablet, Jean Biarnès, Maryse Esterle-Hedibel, Nicole Gloaguen

L'enjeu du dispositif de réussite éducative est d'apporter un soutien individualisé et personnalisé aux jeunes en fragilité en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sani-

taires et sociales. Quels sont les problèmes posés par le travail en partenariat et les moyens expérimentés pour les résoudre? Quelles sont les actions qui peuvent être conduites? Quel suivi des jeunes peut-on envisager?

Nouvelles migrations et politique d'intégration.
Tome II: le contrat d'accueil et d'intégration, les migrations roumaines

décembre 2006, édité en octobre 2007

Mylène Chambon, Jean-Marie Lagrange, Bénédicte Michalon, Sabrina Olivier

Cet ouvrage fait le point sur le contrat d'accueil et d'intégration quatre ans après sa mise en place: quels sont les premiers éléments de bilan? quels enseignements en tirer? Une seconde partie développe connaissances et analyses sur l'évolution des migrations en provenance de l'Europe de l'Est, en particulier de Roumanie.

• LES CAHIERS

Développement économique et quartiers urbains en difficulté

mars 2006, édité en avril 2007

Danielle Andréani, Christophe Demazière, Éric Frémicourt, Guillermo Martin, Bernard Pecqueur, Xavier Roy

Quel est le type de développement économique souhaité pour rendre attractif les territoires en difficulté? Pour que le développement économique profite à la population? S'agit-il de favoriser les micro-projets, avec le développement des TPE, PME/PMI, de spécialiser le territoire pour le rendre concurrentiel sur le marché international...? Comment développer le partenariat public/privé en faveur de l'investissement économique, qui a fait ses preuves dans certains pays européens?

Familles et professionnels, quelle coopération?

juin 2006, édité en mai 2007

Anne-Marie Doucet-Dahlgren, Françoise Hurstel, Françoise Lorcerie, Gérard Neyrand, Bruno Ribes, Christine Simond

Les années 1960 voient une transformation profonde des normes et des comportements fami-

liaux et de nouvelles pratiques éducatives voient le jour. Les parents sont épaulés par de nombreux professionnels, qui véhiculent également un nouveau vocabulaire: on parle de compétences parentales... Mais, en corollaire, leur capacité éducative est questionnée. Leur supposée «défaillance éducative» nécessiterait des sanctions... Mais la mise en cause des parents évite de s'interroger sur la pertinence des politiques publiques en matière éducative et sur l'efficacité de l'action des professionnels. Comment travailler avec les familles en prenant en compte la complexité des transformations sociales et familiales en cours?

Au-delà des quartiers, la grande exclusion

décembre 2006, édité en octobre 2007

Michel Maric, Jean-Pierre Martin, Patrick Nivolle, Christophe Robert, Mariette Sagot

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions avait pour ambition de «garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé...». Huit ans après, quel bilan peut-on faire des politiques menées pour lutter contre les situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale en termes d'accès à l'emploi, aux soins ou au logement?

• HORS COLLECTION

La démarche atelier santé ville: des jalons pour agir

2006-2007, édité en janvier 2008

Chantal Mannoni

Partant des pôles d'intérêt des coordonnateurs des ateliers santé ville de la Seine-Saint-Denis sur l'évolution des politiques publiques de santé, la géographie de la santé, la santé communautaire ou encore la communication et la promotion de la santé, cet ouvrage propose une série de repères simples et utiles aux coordonnateurs qui prennent leur fonction et à tous les acteurs impliqués dans des projets de santé publique au niveau local.

La réussite éducative en Seine-Saint-Denis.

Nouvelles pratiques professionnelles

2007, édité en février 2008

Stéphanie Morel

Cette publication propose un état des lieux des programmes de réussite éducative en Seine-Saint-Denis et de leurs principaux enjeux : la place de l'enfant et de sa famille au sein du dispositif, la notion de parcours individualisé, la mise en œuvre du partenariat et la question de la confidentialité, les limites de l'intervention du dispositif et les rôles et fonctions du coordonnateur.

• PUBLICATION EN LIGNE

Programme de réussite éducative : outil d'évaluation du parcours individualisé de l'enfant

Francis Alföldi

En 2006-2007, Profession Banlieue a mis en place un groupe de travail réunissant des coordonnateurs de programmes de réussite éducative de villes de la Seine-Saint-Denis pour élaborer ensemble un outil d'évaluation pour chaque enfant bénéficiant du parcours individualisé du programme de réussite éducative (PRE). Accompagnés par le consultant Francis Alföldi, les coordonnateurs ont conçu un support méthodologique permettant d'évaluer le parcours de l'enfant. Le document, téléchargeable sur le site de Profession Banlieue, présente cet outil d'évaluation et un exemple de son application. À chacun de s'approprier cet outil au niveau local...

> www.professionbanlieue.org – Rechercher par thème, mot clé: Réussite éducative.

• LES APRÈS-MIDI DE LA COHÉSION SOCIALE

Cette forme de travail, initiée en 2005, a donné naissance à une nouvelle publication disponible sur simple demande à Profession Banlieue ou téléchargeable sur le site www.professionbanlieue.org, rubrique Publications.

Bernard Simonin – n° 6 (février 2006)

Le volet emploi de la loi de cohésion sociale (2).

Michel Amzallag – n° 7 (octobre 2006)

Pour une relance du logement social.

Christophe Robert – n° 8 (février 2007)

Les discriminations dans le logement et la ségrégation territoriale dans un contexte de crise du logement.

Patrick Simon – n° 9 (octobre 2007)

Les statistiques ethniques. Un moyen nécessaire ou dangereux ?

D – LES FICHES D'EXPÉRIENCES

Repérer les expériences locales de développement social, économique et urbain et les faire connaître font partie des missions du centre de ressources. Les fiches d'expériences participent à la capitalisation, à la qualification et à la mise en réseau des professionnels. Elles sont le reflet du foisonnement de la vie associative et de la créativité des acteurs sur les territoires. Sans rechercher la modélisation, elles ont pour but de donner des références, de susciter des projets et des idées. Elles nourrissent la réflexion des professionnels et de nombreux autres acteurs tels que les habitants, les élus, les chercheurs ou les étudiants.

Les expériences choisies sont liées aux thèmes de travail de Profession Banlieue. Une fois rédigées, les fiches sont validées par le porteur du projet avant d'être diffusées.

Depuis 2001, cent onze expériences ont été capitalisées. Leur diffusion est assurée grâce à quatre supports :

- Elles sont consultables au centre de documentation ;
- Elles sont accessibles sur le site Internet ;
- Elles peuvent être intégrées à une publication de Profession Banlieue, notamment dans la rubrique « Initiatives » des Cahiers ;
- Elles sont transférées sur la base de données du réseau DPH (Dialogue pour le progrès de l'humanité, Fondation pour le progrès de l'homme), et mises en lien sur le site de la Délégation interministérielle à la ville (Div).

En 2007, douze fiches d'expériences ont été rédigées, autour des thèmes suivants :

La réussite éducative

- Prévention – Éducation. Des policiers accompagnent les jeunes de Seine-Saint-Denis ;
- Le Coup de Pouce CLÉ et la réussite éducative ;
- Des permanences d'appui psychologique au sein des établissements scolaires d'Aulnay-sous-Bois ;
- À Aubervilliers, une médiatrice socioculturelle de langue chinoise ouvre le dialogue entre les parents et l'école ;
- L'association Parcours : du soutien scolaire à domicile vers une approche plus globale d'accompagnement ;
- À Montreuil-sous-Bois, Rues et Cités fait entrer les parents au collège Bel-Air.

Le développement urbain durable

- L'OPAC de Paris, un bailleur social tourné vers le développement durable ;
- Première école française à énergie positive à Limeil-Brévannes ;
- « Les Petits Vélos de Maurice », un outil écologique pour une démarche d'insertion sociale.

La grande exclusion

- La maison-relais Villa de l'Aube, la Rolls-Royce du logement d'insertion ;
- Solidarités nouvelles pour le logement : un logement le temps qu'il faudra.

Les femmes

- L'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis.

EUKN

**(Réseau européen de connaissances
sur les politiques urbaines)**

En tant que centre de ressources de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue coopère avec EUKN, Réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines auquel participe quinze États-membres, Urbact et le réseau de villes Eurocities. Son objectif principal est de partager des connaissances et des expériences traitant des problématiques urbaines.

EUKN relie des réseaux nationaux de ressources sur les politiques urbaines afin de faciliter l'échange des connaissances et d'offrir un support aux acteurs nationaux, régionaux et locaux des pays participants pour le développement d'une politique urbaine durable et efficiente.

Le site Internet EUKN est un portail vers les ressources apportées par les participants du réseau. En 2007, plusieurs fiches d'expériences de Profession Banlieue ont été mises en ligne sur www.eukn.org.

3. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Profession Banlieue est sollicité par ses partenaires départementaux comme par différentes instances régionales ou nationales pour accompagner certaines actions ou réflexions. C'est, pour le centre de ressources, l'occasion d'enrichir sa réflexion par un élargissement de ses références théoriques, méthodologiques et expérimentales.

Ces demandes s'appuient sur les orientations de travail de Profession Banlieue, mais beaucoup plus largement sur l'ensemble des différentes dimensions de la politique de la ville: de la lutte contre les discriminations à la rénovation urbaine, du développement local à la participation citoyenne.

Elles témoignent à la fois d'une reconnaissance de la capacité d'expertise du centre de ressources et de sa connaissance du territoire, mais aussi de l'intérêt d'une telle structure dans un département comme la Seine-Saint-Denis qui permet de comprendre l'ensemble des problématiques liées aux processus de ségrégation sociale et territoriale parce qu'elles y sont exacerbées.

A – LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

LA COPEC (COMMISSION POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA CITOYENNETÉ)

La Copec de la Seine-Saint-Denis a été installée le 30 juin 2005. Composée d'une quarantaine de membres (services de l'État, Conseil général, chambres consulaires, associations), elle s'est réunie en juin 2007.

Outre sa participation à l'assemblée plénière, Profession Banlieue est associé aux groupes de travail mis en place :

- création d'une lettre de la Copec: *Citoyennet-Égalité*,
- lutte contre les discriminations dans les entreprises.

Le groupe sur la communication de la Copec s'est réuni trois fois dans l'année et a publié le premier numéro de la lettre *CitoyennetÉgalité* début septembre 2007. Cette lettre, au format papier et en ligne sur les sites Internet des différents membres de la Copec, s'adresse aux acteurs locaux; mais les articles doivent également servir de base de données à la presse, afin de toucher directement la population. Les membres du groupe de travail constituent le comité de rédaction. La diffusion de la lettre est assurée par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Le groupe de travail «Lutte contre les discriminations dans les entreprises» a terminé ses travaux cette année. Les réflexions de ce groupe de travail ont souligné la nécessité de créer un outil destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) du département. En effet, il apparaît aujourd'hui que les grands groupes se mobilisent

et communiquent de plus en plus en faveur de la diversité dans leurs recrutements, mais que les outils de communication ou de sensibilisation sont peu adaptés aux PME.

Pour élaborer cet outil, tous les partenaires ont été mobilisés : chambres consulaires, service public de l'emploi, missions locales, Direction du travail..., de manière à recueillir des données précises, des points de vue d'acteurs, des témoignages qui ont permis de construire un argumentaire concret de promotion de la diversité au sein de l'entreprise. Un des objectifs poursuivis était de montrer à quel point la Seine-Saint-Denis est productrice de ressources humaines et que la diversité est un atout et non un handicap !

C'est ainsi qu'est né le guide « Réussir avec tous ! ». Dans ce guide, les entreprises trouvent de nombreuses ressources, des informations législatives, des adresses de structures spécialisées dans l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des minorités, un outil d'aide au recrutement concrétisé par sept fiches pratiques pour recruter sans discriminer. Précisons que cet outil de recrutement a été spécifiquement créé pour ce guide par Claude Ruche, directeur de l'Afic (Accueil et formation pour l'intégration et la citoyenneté).

Ce guide a été pour la première fois officiellement présenté et diffusé au public lors de la Conférence régionale de la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), organisée à Bobigny en octobre, dans le cadre de l'année européenne de l'égalité des chances. Un petit déjeuner de présentation à la presse aura lieu à la Chambre de commerce de Paris – Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Préfecture, en janvier 2008.

Édité à 5 000 exemplaires, ce guide a commencé à être diffusé aux entreprises, aux ANPE, aux missions locales... Au-delà de l'outil concret qu'il représente pour les employeurs, les intermédiaires de l'emploi peuvent également s'en saisir pour communiquer avec les entreprises sur les questions de promotion de la diversité.

Une version téléchargeable existe également sur le site de Profession Banlieue.

• JOURNÉE RÉGIONALE DES COPEC D'ÎLE-DE-FRANCE

Cette journée, qui s'est tenue le 29 novembre, a rassemblé les différentes Copec d'Île-de-France.

Trois tables rondes ont structuré les débats :

- > Éducation et formation : égalité des chances pour tous ;
- > Des femmes vers l'emploi ;
- > Logement et insertion : des problèmes et des perspectives.

Chaque table ronde proposait des actions en faveur de l'égalité. Profession Banlieue et l'IRTS ont ainsi présenté l'action des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles et l'accompagnement des médiatrices vers le titre de « technicien médiation services ». Ce titre acquis par la validation des acquis de l'expérience (VAE) leur permet de s'inscrire dans un parcours professionnel. Il est également un moyen de rappeler la grande professionnalité des médiatrices, qui sont quotidiennement confrontées à des situations complexes et délicates, par rapport aux usagers ou aux institutions, auxquelles elles doivent faire face avec beaucoup de compétences, mais toujours sans reconnaissance officielle de leur fonction.

Cette journée était enfin une occasion de rappeler les enjeux de la reconnaissance de cette fonction.

EQUAL – LE PLAFOND DE VERRE

Dans le cadre du programme Equal, dans lequel Profession Banlieue est engagé depuis 2005, deux formations à la lutte contre les discrimina-

tions ont été organisées cette année. L'une était destinée aux intermédiaires de l'emploi et l'autre aux travailleurs sociaux. Ces formations, conduites par Claude Ruche, directeur de l'Afic, se sont déroulées sur trois jours au cours du dernier trimestre 2007.

La grande difficulté que l'on rencontre dans la lutte contre les discriminations est de transformer les concepts théoriques en actions. En effet, une discrimination étant une différence de traitement entre deux personnes dans la même situation, il n'est possible de la mettre en évidence qu'en utilisant le principe de comparaison. Or il n'existe aujourd'hui aucune méthode réellement fiable pour établir la réalité d'une discrimination à l'embauche, hormis le *testing* qui, s'il commence à être reconnu, y compris par les tribunaux, reste difficile à mettre en œuvre...

D'où l'importance d'être formé. En effet, si l'on veut lutter efficacement contre les discriminations, il convient en premier lieu de savoir identifier une réelle situation de discrimination, sans la confondre avec un acte raciste, qui constitue un délit depuis 1972, ou une situation d'exclusion sociale, par exemple. Ainsi, il faut apprendre notamment à maîtriser la loi du 16 novembre 2001 grâce à laquelle discriminer aujourd'hui est aussi un délit.

Concrètement, que faire, lorsque l'on est un intermédiaire de l'emploi, face à une demande telle que : « *Je cherche quelqu'un avec une bonne présentation, vous voyez ce que je veux dire...* » ; ou, plus directe encore : « *Je ne veux pas d'Arabe, c'est à cause de ma clientèle* » ? Que faire lorsque l'on se trouve face à une personne qui se dit discriminée et qui est en grande souffrance ?

Il existe des outils et des méthodes que la formation permet de s'approprier : l'utilisation du rappel à la loi, des techniques d'entretien qui permettent de déconstruire les représentations et parfois de lever des freins. Mais c'est également en prenant appui sur des cas concrets, inspirés de situations vécues, que Claude Ruche invite à réfléchir. Pour la première fois, ces forma-

tions ont permis d'utiliser le support vidéo créé dans le cadre du programme Equal, constitué de témoignages de personnes ayant subi des discriminations dans le monde de l'emploi. Cette confrontation à des situations vécues permet à la fois une sensibilisation des stagiaires et une base de débat très intéressante pour travailler sur les représentations, mais aussi sur la loi et ses critères.

Dans le cadre de ce programme Equal, auquel participent également les deux autres centres de ressources politique de la ville d'Île-de-France, deux séminaires transnationaux ont eu lieu. Le premier s'est déroulé en mars en Slovaquie, dans la prison d'Ilava. Les partenaires slovaques du programme développent en effet des techniques de réinsertion sociale et professionnelle des détenus, notamment des Roms, minorité ethnique fortement discriminée en Slovaquie, à travers des parcours de formation. Ces trois jours passés au sein même de la prison ont permis de découvrir une réalité et des problématiques sociales bien éloignées de celles de la Seine-Saint-Denis !

Le deuxième séminaire s'est déroulé en octobre à Naples. Les partenaires italiens ont pu présenter leur action dans le cadre de ce programme. Il s'agit pour eux de développer des formations au e-commerce pour favoriser le retour à l'emploi ou le maintien dans l'emploi de personnes potentiellement discriminables et fragilisées, comme les femmes et les personnes de plus de 45 ans.

Si ces deux séminaires ont été riches en découvertes, ils ont aussi mis en lumière la difficulté d'échanger et de se comprendre, au-delà des problèmes de langue, à partir de réalités sociales et sociologiques si différentes.

B – L'ANIMATION DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (RÉAAP)

À la demande de la Ddass de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue anime, depuis mars 2000, le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (RéaaP) qui s'est mis en place sur le département dans le cadre de la circulaire du 9 mars 1999 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et de la Délégation interministérielle à la famille. Il s'agit pour Profession Banlieue de créer une dynamique de réseau pour favoriser la réflexion et l'échange d'expériences autour du soutien aux parents dans leur fonction éducative, sur la place et le rôle respectifs des parents et des professionnels.

Le comité de pilotage du RéaaP se réunit tous les deux mois. C'est au cours de ces réunions que sont décidées les actions du RéaaP en référence aux circulaires de la Délégation interministérielle à la famille.

L'animation du RéaaP de la Seine-Saint-Denis passe par la mise en place de différents outils et instances de travail :

- Une lettre tri-annuelle, Parentalités (18 numéros depuis novembre 2001), diffusée à plus de 3 000 exemplaires et mise en ligne sur les sites Internet du RéaaP 93 (<http://reapp93.free.fr>) et de Profession Banlieue. Elle est à la disposition de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et de leurs parents afin d'informer sur les multiples actions soutenues par le RéaaP dans le département;
- Des rencontres locales entre les acteurs de terrain (associations, institutions et organismes porteurs de projet).

La septième soirée-rencontre s'est déroulée le 10 décembre 2007 au théâtre Paul-Éluard, à

Stains, avec un appui technique de la maison des parents de Stains. Étaient concernées les villes d'Aubervilliers, Le Bourget, La Courneuve, Dugny, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse.

Cette rencontre a réuni près de 130 personnes, dont une quarantaine de parents auxquels il faut ajouter six adolescents, dans cinq ateliers :

- *Histoires partagées*. Un film, réalisé par la ville de Saint-Ouen, a servi de support à la discussion : en quoi le fait de partager, entre parents et enfants, des activités régulières, contribue au bien-être familial et à l'éducation des enfants ?
- La place des pères,
- Les parents et leurs ados ! Cet atelier s'est appuyé sur du théâtre-forum,
- Des parents se mobilisent,
- Comment les parents peuvent-ils soutenir les enfants dans la scolarité ?

Autant de thèmes qui ont permis aux parents et aux professionnels de se retrouver, de mieux se connaître et d'échanger ;

- *Le Journal des soirées* du RéaaP : un huit pages, tiré également à plus de 3 000 exemplaires et mis en ligne sur les sites Internet du RéaaP 93 et de Profession Banlieue, qui reprend les synthèses des différentes expériences présentées lors des soirées-rencontres, pour être largement diffusé auprès des acteurs et des villes concernés ;
- Au premier semestre 2007, le comité de pilotage du RéaaP de la Seine-Saint-Denis a soutenu ponctuellement le projet de cinq collèges du département, en lien avec des associations de proximité, de faire intervenir une

compagnie théâtrale, *Entrées de jeu*, dans le cadre de projets de soutien à la parentalité. Cette compagnie conçoit, réalise et diffuse des interventions théâtrales qui permettent d'aborder, de manière vivante et ludique, des sujets de société. Pour les collègues Théodore-Monod à Gagny, Christine-de-Pisan à Aulnay-sous-Bois, Jacques-Prévert à Noisy-le-Grand, Auguste-Delaune et République à Bobigny, l'objectif était de favoriser les échanges entre les parents et la communauté éducative autour de l'éducation et de la scolarité des enfants. *Entrées de jeu* a élaboré différents scénarios en lien avec les problématiques des parents: «La mauvaise pente», ou comment parler avec des adolescents quand on a peur des conséquences de cette parole; «Tout n'est pas joué», ou comment apprivoiser la note scolaire; «Vague alarme», ou les parents face aux adolescents en mal de vivre.

Le principe du théâtre-forum repose sur la représentation d'une scène dont l'issue n'est pas idéale. À la fin de celle-ci, le meneur de jeu propose de rejouer le tout et convie les membres du public à intervenir à des moments clés où il pense pouvoir dire ou faire quelque chose qui infléchirait le cours des événements. Le climat de confiance instauré par le professionnalisme de la troupe a permis aux parents non seulement de se découvrir de vrais talents d'improvisateurs, mais aussi d'échanger, de se rendre compte qu'ils étaient nombreux à être confrontés aux mêmes difficultés, de rire tout en évoquant des questions sérieuses. Face aux succès de cette initiative, le Réaap a décidé de jouer les prolongations pour l'année scolaire 2007-2008. Quinze établissements scolaires ont été retenus;

- En avril 2006, le comité de pilotage du Réaap de la Seine-Saint-Denis organisait une rencontre destinée à l'ensemble des porteurs de projet. À l'issue, les participants ont manifesté leur volonté de poursuivre les échanges en s'intéressant plus particulièrement à la question de l'autorité. C'est ainsi qu'un groupe de travail composé d'une quinzaine d'acteurs de proxi-

mité, confrontés aux nombreuses interrogations des parents, a réfléchi sur ce sujet durant huit séances, de septembre 2006 à avril 2007, en puisant dans leurs propres expériences d'enfants, de parents et de professionnels. Sous la conduite de Bernard Benattar, psychosociologue et philosophe, ils ont exploré ce qui se dit sur l'autorité et qui donne tant l'impression aux parents de ne pas bien faire.

En se servant du théâtre-forum, lors d'une journée de restitution organisée le 19 juin 2007, Bernard Benattar et le groupe de travail, épaulé par Jean-René Jalenques, comédien rompu aux techniques du théâtre-forum, ont restitué leur cheminement à l'ensemble des porteurs de projets et du comité de pilotage du Réaap, soit une cinquantaine de personnes.

Après des propos introductifs de Bernard Benattar, le groupe de travail s'est mis en scène pour illustrer une évidence qu'il a faite: la question de l'autorité restera toujours une question sans réponse unique. De saynète en saynète, de discussion en discussion, les participants se sont laissés entraîner sur les rives de l'autorité qui toutes tendent vers le même but: accompagner les enfants vers l'âge adulte. Mais ce qui est en jeu, n'est-ce pas justement de pouvoir poser des questions sans obtenir de réponse unique?

C – LA MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE

Profession Banlieue a été sollicitée à de nombreuses reprises pour apporter son expertise sur la médiation sociale et culturelle, que ce soit dans des groupes de travail départementaux ou dans des colloques régionaux ou nationaux :

- Ateliers régionaux de la ville avec le Centre de ressources politique de la ville en PACA, en avril;
- Comité de pilotage national sur la validation des acquis de l'expérience des adultes-relais sous l'autorité de l'Acse, depuis septembre;
- Colloque pour les « 10 ans de Partenaires pour la ville », en octobre;
- Colloque national de la médiation sociale à Angoulême, en décembre.

Par ailleurs, dans le cadre des Rencontres territoriales pour la ville organisées par le ministère, Profession Banlieue a été sollicitée pour faire une note en vue de la reconnaissance des fonctions de médiation.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FEMMES-RELAIS DE SEINE-SAINT-DENIS

Profession Banlieue a accompagné la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis dans la poursuite des actions de formation. En 2007, un groupe de quatorze stagiaires a suivi une formation qualifiante en médiation sociale et culturelle de 420 heures à l'Institut régional de travail social (IRTS) d'Île-de-France. À l'issue de cette formation, tous les candidats ont obtenu le titre professionnel de « technicien médiation services » (niveau 4), passé dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La Fédération a été sollicitée par l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) dans le cadre du Plan départemental d'accueil et d'intégration (PDAI) piloté par la Ddass de la Seine-Saint-Denis. Pour les publics qui ont signé un contrat d'accueil et d'intégration, l'Anaem souhaitait mettre en place un atelier destiné à une douzaine de femmes repérées comme étant particulièrement isolées, ayant des difficultés à maîtriser le français. L'objectif du projet était de les aider à mobiliser leurs ressources et à mieux se repérer dans leur environnement, afin de déterminer avec elles un projet d'insertion. L'Anaem souhaitait qu'au moins une femme-relais puisse être présente lors d'une des demi-journées d'atelier pour expliquer le rôle de son association, les services qui y sont proposés et les domaines dans lesquels les personnes peuvent les solliciter. Il s'agit d'informer le groupe de femmes sur l'existence, au niveau local, des structures qui peuvent les accompagner dans leur parcours d'insertion. Dans la mesure où le projet est expérimental, la Fédération a donné son accord et une femme-relais s'est investie dans ce projet.

Par ailleurs, en octobre 2007, la Fédération a été sollicitée pour intervenir lors du colloque national de la Fédération nationale de la médiation familiale à Paris. La présidente, Lydie Rappaport, a participé à l'une des tables rondes consacrées aux autres médiations, notamment la médiation interculturelle.

D – LES AUTRES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Profession Banlieue est désormais très sollicité sur des accompagnements plus ponctuels ou plus localisés, autour des questions soulevées par la mise en œuvre de la rénovation urbaine ou par les contrats urbains de cohésion sociale. Certaines sollicitations sont de l'ordre d'une intervention ou d'une participation à une table ronde lors d'un colloque ou d'un séminaire. Elles ne seront pas citées ici.

D'autres engagent plus durablement Profession Banlieue par sa participation à un comité de pilotage ou à un conseil d'administration, dans un travail qui s'échelonne sur quelques mois voire sur plusieurs années. Profession Banlieue a notamment été sollicité par la Délégation interministérielle à la ville pour participer à différents comités de pilotage nationaux, du fait de sa proximité géographique, mais aussi de son inscription en Seine-Saint-Denis, département emblématique de la politique de la ville, ou de son statut de « patriarche » des centres de ressources.

Ces différentes coopérations représentent une charge supplémentaire de travail non négligeable pour l'équipe du centre de ressources, mais elles inscrivent en même temps Profession Banlieue dans une dynamique stratégique de reconnaissance de son expertise et de pérennisation.

Ces missions sont ici présentées en fonction du niveau territorial d'intervention.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- ACCOMPAGNEMENT ET ÉLABORATION DU CUCS DE PLAINE COMMUNE

Plaine Commune avait sollicité Profession Banlieue, à la fin 2006, pour l'élaboration du Cucs communautaire. Le centre de ressources, accompagné de Stéphanie Morel, chargée d'études à Acadie, a proposé une démarche participative et intégrée de mise en synergie de l'ensemble des chefs de projet municipaux avec les responsables de l'agglomération (politique de la ville, insertion et habitat), afin de définir collectivement des propositions d'orientations stratégiques.

Six réunions ont permis de finaliser le document sur deux axes: habitat et cadre de vie, insertion et emploi, qui sont de compétence communautaire. Ce Cucs vient en cohérence et en complémentarité avec les grandes politiques structurelles de Plaine Commune, et avec les Cucs municipaux, notamment pour une prise en compte de l'ensemble des habitants et des quartiers ou des territoires infra-communaux dans une démarche de solidarité à l'échelle de tout le territoire de l'agglomération.

- LA MIEL (MAISON DE L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE LOCALE)

Profession Banlieue est administrateur de la Miel dont l'objet est de favoriser le développement des très petites entreprises et leur pérennisation sur Plaine Commune et sur Saint-Ouen. Cette association a nécessité un important investissement des administrateurs en 2007, face aux difficultés de gestion et aux changements intervenus dans l'équipe.

Par ailleurs, la Miel, qui portait le dispositif local d'accompagnement (DLA) mis en place à l'initiative de l'État et de la Caisse des dépôts, a décidé de s'en retirer au 31 décembre 2006.

Le portage de ce dispositif a été confié à la Fédération des œuvres laïques (Fol). Profession Banlieue a poursuivi sa participation au comité de pilotage du DLA qui a accompagné 60 associations et porteurs d'initiatives, dont de nombreux projets dans les territoires de la politique de la ville.

• LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE PLAINE COMMUNE

Profession Banlieue est représenté au Conseil de développement de Plaine Commune et participe à deux commissions: «Développement économique et emploi» et «Budget».

Concernant le développement économique et l'emploi, la commission a approfondi l'avis remis en 2006 aux élus communautaires, sur deux aspects: l'éco-développement et les services à la personne. Dans ce cadre, la commission a auditionné différents techniciens de Plaine Commune et participé à des journées d'études, en particulier sur les services à la personne. Deux avis ont été rédigés pour être présentés à l'assemblée plénière du Conseil de développement de janvier 2008.

Par ailleurs, la commission sur le budget a également émis un avis avant le vote du budget 2008. Cet avis a été validé par l'assemblée plénière du Conseil de développement et présenté au bureau de Plaine Commune en décembre 2007.

• CODES 93 (COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN SEINE-SAINT-DENIS)

Le schéma régional d'éducation pour la santé (SREPS), issu du Plan national d'éducation pour

la santé (2001) et de l'application de la loi de santé publique d'août 2004, doit être conçu et adapté au niveau de chacun des départements de l'Île-de-France. Le Codes 93 a été chargé de constituer et de coordonner un comité de pilotage, auquel participe Profession Banlieue, afin de définir et d'animer les actions en éducation pour la santé dans le département.

En 2007, des groupes ressources thématiques (santé mentale, personnes âgées, enfance/jeunesse) ont été initiés afin d'identifier les besoins, de faire des propositions d'actions, d'apporter des conseils méthodologiques aux porteurs de projet et d'avoir un espace d'échanges autour des pratiques professionnelles de chacun. La fin de l'année a été consacrée à la préparation du colloque régional «Du local au régional, les territoires de l'éducation pour la santé en Île-de-France» qui a eu lieu à Paris le 13 novembre et dans lequel intervenait Profession Banlieue.

> www.codes93.org

• ÉDUCATION PRIORITAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Profession banlieue a organisé avec l'Inspection académique de la Seine-Saint-Denis trois journées de formation en direction des coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire et des professionnels de la politique de la ville:

> En février: présentation du rapport sur la «Contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances» et débat autour du partenariat commune/Éducation nationale dans le cadre de la politique de la ville;

> En juin: «École et commune: construire et conduire un projet en partenariat»; présentation d'actions d'accompagnement scolaire, avec plusieurs associations de la Seine-Saint-Denis;

> En décembre: présentation du rapport 2007 du Haut Conseil de l'éducation (HCE) sur «L'école primaire»; l'après-midi était consa-

cré au fonctionnement du comité de pilotage du volet éducatif du Cucs et à l'articulation des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

AU NIVEAU RÉGIONAL

• LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les trois centres de ressources politique de la ville d'Île-de-France ont été sollicités par la Préfecture de région et les inspections académiques pour participer au comité de pilotage autour des actions à mettre en œuvre au plan régional en direction des professionnels de la réussite éducative :

- > Une formation régionale des équipes de réussite éducative : cette formation, encadrée par Charles Rojzman, réunit huit équipes de la région (une par département) ; la matinée accueille une conférence ouverte à l'ensemble des équipes de réussite éducative ;
- > Une journée régionale d'échanges ouverte à l'ensemble des équipes de réussite éducative et à leurs partenaires. Cette journée, qui devait se dérouler initialement en novembre, a été reportée au 5 février 2008 en raison de la grève des transports.

• PRATIQUES DES ASSOCIATIONS ET ACTION PUBLIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France a lancé un appel à projets de recherche intitulé « Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation » (PICRI) afin d'analyser les conditions d'engagement et de mobilisation des citoyens dans les associations et leur articulation avec les politiques publiques locales et régionales.

La Fonda et le Lise (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, CNRS-Cnam) ont souhaité associer à leur réponse trois associations, pour leur connaissance des territoires de la politique de la ville : le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Le Petit Ney (café littéraire et espace associatif) et Profession Banlieue.

Après un premier travail de repérage des activités associatives dans différents champs d'intervention : économique, solidaire, sociale et civique, une enquête approfondie sur quatre terrains de recherche, dont le Franc-Moisin à Saint-Denis, cherchera à comprendre comment s'articulent les pratiques associatives et les politiques publiques.

• FORMATION CNFPT

Pour la troisième année consécutive, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a sollicité Profession Banlieue pour organiser une formation intitulée « Analyser le fonctionnement d'un territoire en politique de la ville », destinée aux chefs de projet des contrats de ville en prise de poste, aux agents de développement local, aux responsables des services municipaux, etc.

La formation a proposé d'étudier la mise en œuvre de deux thématiques du Cucs dans trois quartiers de La Courneuve : habitat et cadre de vie, sur le Grand Ensemble et sur le quartier des Quatre-Routes ; emploi et développement économique, sur la ZFU des 4000. Comment ces thématiques sont-elles perçues par les habitants et comment concourent-elles au projet global de Plaine Commune ?

Cette formation doit permettre aux stagiaires d'identifier les différents acteurs de la politique de la ville et leurs modes d'intervention, qui s'appuient à la fois sur des logiques institutionnelles et sur les contraintes et les ressources d'un territoire. Il s'agit donc de proposer une lecture des enjeux d'un territoire et une compréhension de la place des acteurs, de façon à ce qu'ils puissent à

terme se repérer et se positionner dans cet environnement.

Le déroulé de la formation et la restitution ont été malheureusement gênés par la grève dans les transports qui avait lieu à cette époque.

AU NIVEAU NATIONAL

• INTERCOMMUNALITÉ ET COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE »

Après une première étude sur l'investissement de la compétence « politique de la ville » par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) lors des contrats de ville du XII^e Plan, la Div a souhaité approfondir ce travail par des études monographiques sur deux communautés d'agglomération: Plaine Commune et Grenoble Alpes Métropole.

Ces monographies, pilotées par la Div, en lien avec les associations d'élus, la Direction générale des collectivités locales, l'Iaurif, les associations des professionnels du développement social urbain et les centres de ressources représentés par Profession Banlieue, doivent:

- permettre d'apprécier concrètement le cours pris par l'intercommunalité depuis sa création et l'évolution des rapports passés, présents et futurs entre l'EPCI et les communes membres;
- examiner avec précision la définition du contour et du contenu des compétences intercommunales comme municipales, de l'évolution des rapports financiers et fiscaux au niveau intracommunautaire.

• LES ATELIERS SANTÉ VILLE

Profession Banlieue participe aux deux comités de pilotage mis en place par la Div pour accompagner le développement des ateliers santé ville au niveau national, autour:

- > Des formations mises en place par la Div, en intervenant à deux reprises cette année sur les principes qui fondent cette démarche auprès de cinquante responsables des services de l'État et des collectivités locales des régions Centre et Haute-Normandie pour soutenir la création de nouveaux ateliers;
- > Du suivi et de l'adaptation du tableau de bord des ASV, élaboré avec les coordonnateurs de cinq villes de la Seine-Saint-Denis et testé actuellement dans trois régions. L'objectif de la généralisation de ce tableau de bord et de ses indicateurs est de consolider au niveau national l'ensemble des informations recueillies par les ASV dans les différents territoires.

• PLAN « ESPOIR BANLIEUES »

Profession Banlieue a été sollicité tant par le cabinet de la secrétaire d'État à la politique de la ville que par la Div pour préparer des propositions en vue du plan « Espoir banlieues ».

Les sollicitations portaient:

- sur le volet « éducation parentalité », qui a été suivi de la rédaction d'une note sur les conditions requises pour la reconnaissance des femmes-relais médiatrices;
- sur les rapports entre les associations et les pouvoirs publics, en particulier sur les conventions pluriannuelles d'objectifs et sur les modalités de financement.

4. LA CONTRIBUTION À DES INSTANCES NATIONALES

A – LE RÉSEAU DES CENTRES DE RESSOURCES

Depuis quelques années, les directeurs des centres de ressources pour la politique de la ville se réunissent régulièrement. L'objectif de ces rencontres est multiple :

- échanger sur les questions d'actualité de la politique de la ville,
- partager sur les outils de qualification mis en œuvre par les différents centres de ressources,
- affirmer le rôle et la place des centres de ressources dans la conduite de la politique de la ville.

Au cours de l'année, trois nouveaux centres de ressources ont vu le jour :

- Villes au carré, pour les régions Centre et Poitou-Charentes,
- Ville Caraïbes, en Martinique,
- le centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale, à Mayotte.

En 2007, cinq regroupements de deux à trois jours ont rassemblé les directeurs des centres de ressources à Évry, Bordeaux, Strasbourg, Paris et Auvers-sur-Oise. Outre les débats sur l'actualité de la politique de la ville et les échanges d'informations, chaque réunion aborde un point particulier.

En février, la réunion du réseau s'est tenue à Évry. Elle a essentiellement été consacrée à la théma-

tique de la lutte contre les discriminations et aux modes de mobilisation et de qualification des professionnels sur cette question. Par ailleurs, le réseau a rencontré Adil Jazouli, chargé de mission à la Div, pour envisager des coopérations autour des questions de prospective territoriale.

Le deuxième regroupement s'est tenu en avril à Bordeaux. Il a essentiellement réinterrogé le fonctionnement du réseau. Il a surtout été l'occasion de « fêter » le départ d'un des fondateurs de Pays et quartiers d'Aquitaine, Hervé Castelli, et de rencontrer la nouvelle présidente de l'IR•DSU, Sylvie Pouyade-Rebière.

En juin, à Strasbourg, les débats ont porté sur l'évaluation et les modalités de travail pour accompagner et qualifier les chefs de projet et les équipes politique de la ville sur l'évaluation des politiques contractuelles. Les débats ont été alimentés par les apports d'Arina Latz, consultante à EC2, maître de conférence associée à la faculté d'Aix-Marseille : quel dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation en continu dans le cadre des Cucs ? Par ailleurs, un tour de table a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la signature des Cucs dans les différentes régions.

Les débats sur l'évaluation ont repris à Paris, notamment sur l'évaluation des centres de ressources

eux-mêmes: quels outils mettre en œuvre, en particulier dans une conception dynamique de l'évaluation, comme outil de suivi et de pilotage du centre de ressources? Comment chaque centre fait-il face à la demande exprimée dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)? Quels sont les indicateurs retenus? Qu'est-ce qui est mis en œuvre localement?

Enfin, le regroupement d'Auvers-sur-Oise, qui s'est tenu dans le contexte de préparation du plan «Espoir banlieues» et des rencontres territoriales initiées par Fadéla Amara, a porté essentiellement sur la préparation du rendez-vous avec Dominique Dufour, conseiller chargé de la coordination territoriale au ministère. Les directeurs des centres de ressources ont élaboré une contribution (en ligne sur le site de Profession Banlieue) qui reprend quatre propositions:

- L'articulation des crédits politique de la ville et de ceux du droit commun et l'organisation d'une conférence régionale d'articulation des différents budgets opérationnels de programme (Bop) ouverte aux agglomérations, à la fois pour articuler les budgets de droit commun avec ceux de la politique de la ville et du logement et pour lutter contre la fragmentation des politiques sectorielles;
- Le renforcement de la conduite de projet et l'organisation d'une conférence annuelle de la politique de la ville au niveau local, qui rassemble l'ensemble des acteurs du territoire, des élus aux habitants, qui soit à la fois l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du projet et en amont des programmations annuelles;
- L'articulation investissement/fonctionnement, en mettant des crédits d'investissement de l'État dans les Cucs, en particulier dans les territoires hors PRU (en effet, actuellement, seuls les PRU peuvent bénéficier de crédits d'investissement);
- La reconnaissance des opérateurs locaux (conventions pluriannuelles d'objectif, assou-

plissement des procédures en particulier pour les « petites associations »).

Par ailleurs, cette rencontre a posé les premiers jalons d'une mutualisation de la fonction information et documentation des centres de ressources.

Au-delà de ces réunions régulières, le réseau s'est réuni deux autres fois: autour des actions de lutte contre les discriminations et sur les emplois fonctionnels dans les centres de ressources, en particulier autour de la fonction documentaire.

B – LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Profession Banlieue est depuis 2006 membre du Conseil national des villes, dans le collège des personnalités qualifiées. Cette nomination témoigne d'une reconnaissance du travail effectué par le centre de ressources. Si elle représente une responsabilité supplémentaire et une charge de travail, elle est aussi source de véritables apports dans les réflexions conduites par le centre.

En 2007, outre sa participation aux assemblées plénières et aux réunions de bureau du CNV, Profession Banlieue a assuré la co-présidence d'une commission sur la mise en place des Cucs qui a rendu un premier avis en avril suivi d'un avis définitif en novembre, puis d'une commission sur le fonctionnement du CNV.

Le mode de construction des avis repose sur l'audition d'un certain nombre d'acteurs concernés : des chefs de projet représentant des collectivités territoriales de tailles très variées et situées dans des contextes politiques et de ressources très différents, des maires, porteurs politiques de ces projets, et des préfets délégués pour l'égalité des chances, chargés de définir les engagements de l'État. Ce croisement de points de vue a permis d'établir le premier avis qui énonçait des constats généraux ainsi que les forces et les faiblesses repérées autour de trois grandes questions que posent les Cucs :

- le calendrier de leur mise en œuvre, qui a été surtout ressenti comme relevant d'une relative précipitation, a contraint les collectivités à «travailler à marche forcée» et a jeté un certain discrédit sur l'État,
- la révision de la géographie prioritaire, à laquelle aspiraient les élus comme les professionnels, mais qui a été élaborée sans aucune concertation,
- l'articulation des Cucs avec les politiques de droit commun, mais plus encore la question des cinq axes prioritaires définis par l'État.

La diversité d'interprétation et d'application des circulaires de l'État par ses propres services a également été source de malentendus et d'incompréhension.

Lors de son assemblée générale du 12 juillet 2007, l'avis intermédiaire était examiné par le CNV et son adoption définitive était actée, sous réserve d'être complété par d'autres auditions donnant le point de vue de responsables nationaux, en particulier du délégué interministériel à la Ville et du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Ces auditions ont eu lieu les 18 et 26 septembre 2007 et l'avis définitif intègre les éléments nouveaux apparus. Il fait également six propositions pour améliorer la situation :

- élargir le périmètre du Cucs et ne pas enfermer le projet dans le périmètre du quartier. Les Cucs devraient devenir des contrats d'agglomération ;
- rendre les préfets locaux (dont les préfets à l'égalité des chances) garants de la coordination de tous les crédits de l'État sur les territoires des Cucs ;
- faire du Cucs un véritable contrat de cohésion sociale locale ;
- élargir le cercle des signataires des Cucs ;
- créer un comité de pilotage stratégique sur la cohésion sociale à l'échelle départementale ou régionale ;
- favoriser la création d'observatoires locaux ou régionaux.

L'avis conclut sur ces mots : «*En conclusion, il semble que le modèle de contractualisation voulu par l'État central ne soit que partiellement réalisé, notamment concernant l'implication des politiques régaliennes essentielles. De ce fait, il n'a pas suscité l'adhésion requise alors que le principe d'un nouveau contrat répondait à de nombreuses attentes des élus locaux et des professionnels.*

Mais force est de constater qu'au-delà des discussions un peu vives qu'il a pu susciter, ici ou là, entre les villes et l'État, ce nouveau contrat a provoqué de véritables débats et une ré-interrogation des principes ou des priorités de la politique de la ville, et qu'il a également permis de relancer ou de renforcer des partenariats locaux et d'élaborer des programmes d'action plus précis, mesurables et évaluables. »

Le texte intégral de l'avis est en ligne sur le site de Profession Banlieue.

Par ailleurs, une commission co-présidée par Profession Banlieue a été mise en place en septembre afin d'étudier le rôle et le fonctionnement du CNV. Son objectif est, d'une part,

d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements du CNV et d'y remédier et, d'autre part, de discuter de son rôle compte tenu de l'évolution institutionnelle de la politique de la ville. Les deux co-présidents de cette commission ont rencontré dans ce cadre la mission de Révision générale des politiques publiques.

Les principales questions portent sur l'objet même du CNV : participe-t-il à la définition de la politique de la ville, à son suivi ou à son évaluation ? quelle est son indépendance par rapport au pouvoir politique ? comment peut-il exercer son pouvoir d'interpellation ?

Cette commission doit rendre ses conclusions en avril 2008.

5. LES UTILISATEURS DE PROFESSION BANLIEUE

A – LES DEMANDES D'INFORMATION ADRESSÉES À PROFESSION BANLIEUE

Les demandes d'information donnent lieu à l'établissement d'une fiche. En 2007, 370 fiches d'information ont été dressées. Elles se répartissent ainsi :

- *Documentation* : 33 %, dont 49 % des demandes pour une consultation sur place. Le tiers de ces demandes émanent d'étudiants.
- *Mise en relation* : 27 %, dont près de la moitié pour être mis en relation avec des initiatives ou des opérateurs.
- *Analyse, conseil et aide au montage de projet* : 25 %.
- *Recherche ou offre d'emploi et de stage* : 11 %.
- *Demandes générales sur Profession Banlieue ou demandes de partenariats* : 12 %.

Ce nombre de 370 fiches d'information est en deçà de la totalité des demandes qui sont exprimées à l'issue des réunions des groupes de travail ou dans le cadre d'un travail partenarial (établissement de bibliographies, apport d'éléments documentaires, participation à des groupes de travail externes). Il est en effet difficile de recenser systématiquement toutes ces demandes.

Ce chiffre ne tient pas compte non plus du nombre de personnes reçues collectivement pour des informations dans le cadre d'une formation universitaire ou professionnelle, ou rencontrées dans leur propre structure.

Ces accueils – ou interventions sur site – ont été particulièrement nombreux cette année et se répartissent comme suit.

- SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE
ET SES ÉVOLUTIONS

- > 80 auditeurs du Cnam (« Conduite de projet de développement urbain » ; *bachelor* « Responsable de projets collectifs en insertion professionnelle »), respectivement sur la politique de la ville et sur les politiques d'insertion dans la politique de la ville ;

- > 15 volontaires et salariés de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) ;

- > 15 stagiaires adultes-relais médiateurs en formation à l'IRTS pour le titre de « technicien médiation services » par la validation des acquis de l'expérience ;

- > 20 stagiaires du Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse (CNFEPJJ) sur les évolutions de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance;
- > 15 administrateurs de la fonction publique territoriale, en stage à l'Institut national des études territoriales (Inet) de Strasbourg, sur la politique de la ville, ses évolutions, son évaluation;
- > 50 étudiants du master «Conduites d'intervention en terrain sensible» de l'université de Paris X – Nanterre.

- **SUR LA MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE**

- > 15 étudiants du master de sociologie et anthropologie «Politique, culture et migrations», sur «Médiation interculturelle, médiation communautaire? Rôle et statut des femmes-relais médiatrices dans les politiques de la ville»;
- > 21 élèves et 3 enseignants de bac professionnel «Service de proximité et vie locale» d'Orléans sur les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles: en quoi consiste leur travail? quel avenir pour ces métiers de la proximité?

LES DEMANDEURS D'INFORMATION

Les demandes d'information proviennent majoritairement des professionnels (73 %), puis des étudiants (22 %) et enfin des demandeurs d'emploi (5 %).

Concernant les étudiants, 56 % viennent travailler en documentation, 28 % recherchent un stage, les autres viennent pour des conseils sur une orientation universitaire, pour la constitution d'un dossier sur une thématique particulière ou encore pour être mis en relation avec des acteurs de la politique de la ville.

Les professionnels en situation d'emploi travaillent dans les collectivités locales (22 %), dans des associations (10 %), dans les services de l'État (9 %). Les chercheurs, formateurs, consultants représentent 12 % des demandeurs et les journalistes 6 %.

Enfin, 45 % des demandeurs se déplacent au centre de ressources, les autres demandes étant traitées par téléphone, par e-mail ou par courrier.

LA ZONE D'INTERVENTION DES DEMANDEURS D'INFORMATION

Les demandeurs d'information qui s'adressent à Profession Banlieue travaillent respectivement pour 36 % en Seine-Saint-Denis, 31 % en Île-de-France, 11 % dans les autres régions, 16 % à un niveau national et 6 % à l'étranger.

- **LES THÈMES DES DEMANDES**

Ces chiffres montrent une grande stabilité par rapport aux sept années de la dernière contractualisation (2000 – 2006) avec, toutefois, une augmentation des demandes concernant les questions d'urbanisme, de rénovation urbaine ou de logement, ainsi que sur les questions de santé.

Thèmes	en %
Action sociale, Parentalité	6,9
PRU, Urbanisme, Logement	15,7
Culture	2,6
Développement économique	1,7
Insertion et emploi	6,4
Éducation	5,0
Alphabétisation	1,0
Immigration, lutte contre les discriminations	6,9
Participation des habitants	6,2
Contrats urbains de cohésion sociale	15,0
Médiation sociale et culturelle	11,9
Jeunes	6,0
Prévention et sécurité	2,6
Santé	6,2
Divers	6,0

B – LES PARTICIPANTS AUX INSTANCES DE TRAVAIL

Le centre de ressources, dans la configuration actuelle de l'équipe, a atteint les limites de ses capacités d'intervention. Le nombre de participants (en nombre de journées de présences cumulées) n'évolue plus depuis 2004, si ce n'est à la marge, en fonction notamment du nombre de groupes de travail ou du thème des Rencontres, et s'établit autour de 1 800. L'analyse plus fine des statistiques nous renseigne sur :

- La représentation des différentes catégories de structures utilisatrices de Profession Banlieue : collectivités locales, Conseil général, État, associations, bailleurs, etc. ;
- La fréquentation de chaque groupe de travail, cycles ou autres réunions ;
- La « zone d'influence » de Profession Banlieue dans le département et hors département, à partir des zones d'intervention des profession-

nels présents dans les différentes instances de travail.

Le mode de comptage utilisé prend en compte le nombre de participants par type d'actions et non les individus eux-mêmes.

Cela signifie qu'une même personne peut être comptabilisée deux fois si elle participe à un groupe de travail et à un cycle, ou qu'une collectivité locale sera comptabilisée trois fois si elle envoie trois de ses agents à une Rencontre.

LA PARTICIPATION GÉNÉRALE PAR INSTANCE DE TRAVAIL

D'après le mode de comptage retenu, les différentes actions de qualification du centre de ressources représentent 1 812 journées de pré-

sence cumulées, réparties sur 86 journées de travail. Ces dernières se distribuent comme suit :

	Nombre de réunions	Total des présences cumulées	Nombre d'inscrits	Nombre moyen par réunion
Groupes de travail	42	440	20	10
Cycles de qualification	9	149	21	17
Rencontres	5	371	371	74
Ateliers de l'emploi	5	80	48	16
Après-midi	3	136	136	45
Visites sur site	2	16	16	8
Réunions équipes de projet	6	86	51	14
Soirée et rencontres Réaap	4	235	217	59
Formation Lutte contre les discriminations	6	49	10	8
Formations REP/politique de la ville	3	185	131	62
Réunions dédiées	1	65	65	65
TOTAL	86	1812	1279	21

La présence moyenne par journée de travail s'élève à 21 personnes et est identique à celle de 2006.

Concernant les objectifs de participation que le centre de ressources s'était fixés, ils sont atteints, voire dépassés :

	NOMBRE D'INSCRITS		TAUX DE PRÉSENCE	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Groupes de travail	15	20	50 %	57 %
Cycles de qualification	18	21	70 %	81 %
Après-midi	40	45		
Rencontre	60	74		

Le taux de présence aux groupes de travail est en moyenne de 57 %, ce chiffre variant de 44 à 62 %. Chaque groupe de travail possède son « noyau dur » et ses « satellites », ce qui semble relativement inévitable. Les contraintes professionnelles expliquent également l'irrégularité des participants.

Cette irrégularité doit être gérée et prise en compte par le centre de ressources. Mais elle ne remet pas en cause les groupes de travail : d'une part parce que le taux de participation reste suffisant pour qu'une réflexion puisse se construire collectivement, d'autre part parce que le travail dans la durée permet d'approfondir les questions, ce qui semble indispensable en termes de qualification, enfin parce que certaines questions ne peuvent être abordées que dans la durée.

L'ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PARTICIPANTS

	Chefs de projet et leur équipe	Services des villes	Conseil général	État	Associations	Bailleurs sociaux	Centres sociaux	Autres
Groupes de travail	35 %	9 %	17 %	13 %	22 %		4 %	
Cycles de qualification	11 %	30 %	25 %	8 %	3 %	11 %		12 %
Rencontres	18 %	18 %	12 %	13 %	9 %	9 %	2 %	19 %
Ateliers de l'emploi	29 %	35 %		19 %	8 %			8 %
Après-midi	8 %	7 %	42 %	9 %	11 %	13 %	1 %	10 %
Visites sur site	56 %	6 %		13 %		6 %		19 %
Réunions équipes de projet	92 %	6 %		2 %				
Soirée et rencontre Réaap	2 %	6 %	29 %	13 %	27 %		6 %	16 %
Formation Lutte contre les discriminations		30 %	45 %	10 %	10 %		5 %	
Formations REP/ politique de la ville	15 %	1 %	1 %	84 %				
Réunions dédiées	9 %	17 %	9 %	12 %	8 %	8 %	2 %	35 %
Moyenne toutes activités confondues	19 %	13 %	17 %	19 %	12 %	5 %	2 %	13 %

L'origine professionnelle des participants aux différentes instances de travail marque quelques différences par rapport aux objectifs que s'étaient fixés le centre de ressources. Rappelons ces objectifs :

Villes et agglomérations:	35 % prévus	32 % réalisés
Département:	15 % prévus	17 % réalisés
État:	15 % prévus	19 % réalisés
Associations et centres sociaux:	20 % prévus	14 % réalisés
Bailleurs sociaux:	5 % prévus	5 % réalisés
Autres:	10 % prévus	13 % réalisés

Quelques explications: la faible représentation des associations s'explique essentiellement par les sujets traités. En outre, les 13 % de la catégorie « autres » regroupent essentiellement des personnes engagées dans la vie sociale de leur quartier sans revendiquer pour autant une appartenance à une association.

C'est le cas, en particulier, pour la soirée du Réaap, où de nombreux parents étaient présents, et pour la Rencontre sur les archives orales du Franc-Moisin, où les habitants représentaient près de 20 % des participants.

**LA PARTICIPATION EN FONCTION DE LA ZONE D'INTERVENTION :
UN PUBLIC LARGEMENT ISSU DU DÉPARTEMENT**

En 2007

Territoire d'intervention	Professionnels différents		Journées de travail	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Seine-Saint-Denis	702	71 %	1 450	81 %
Île-de-France	157	16 %	200	11 %
Autres régions	14	1 %	16	1 %
National	94	10 %	113	6 %
Non précisé	31	3 %	33	2 %
TOTAL	998	100 %	1 812	100 %

Si l'on prend en compte l'ensemble des participants aux différentes instances de travail de Profession Banlieue, ce sont 998 personnes différentes qui ont participé à 1 à 14 journées de qualification, la moyenne s'établissant à 1,8 journée par an.

Par ailleurs, l'assise du centre de ressources reste bien départementale: 71 % des professionnels travaillent en Seine-Saint-Denis et occupent 81 % des journées de travail. Ce chiffre marque une diminution par rapport aux années précédentes au profit des participations de niveau « national ». Cela s'explique :

- par le débat sur les émeutes urbaines organisé avec la revue *Espaces et Sociétés* et l'association des maires Ville et Banlieue de France,
- par la présence nombreuse de consultants ou d'universitaires en particulier lors de la Rencontre sur le suivi du relogement dans les opérations de rénovation urbaine ou lors du débat sur les émeutes urbaines (20 % dans les deux cas).

**LA PARTICIPATION
DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Sur les 40 villes que compte le département, les professionnels de 35 villes (services municipaux ou départementaux, services de l'État, bailleurs sociaux ou associations qui interviennent sur la ville) ont utilisé les services de Profession Banlieue en 2007.

Ce sont les professionnels des villes et intercommunalités qui bénéficient des procédures de la politique de la ville qui constituent la quasi-totalité de ces utilisateurs, puisqu'ils représentent 98 % des participants pour 98,5 % des journées de travail. En moyenne, ils participent à 2,1 journées de qualification.

Ville	Nombre de professionnels	Nombre de journées
Saint-Denis	70	118
Stains	48	88
Aubervilliers	40	76
Montreuil-sous-Bois	36	76
Épinay-sur-Seine	31	72
Bobigny	26	71
Aulnay-sous-Bois	30	58
Pierrefitte-sur-Seine	18	51
Bondy	21	48
CA Clichy/Montfermeil	9	48
La Courneuve	22	44
Sevran	14	38
Pantin	15	36
Rosny-sous-Bois	20	34
Clichy-sous-Bois	15	28
Neuilly-sur-Marne	13	27
Noisy-le-Sec	11	27
Villetaneuse	11	27
Saint-Ouen	14	26
L'Île-Saint-Denis	6	17
Le Blanc-Mesnil	9	16
Romainville	4	16
Montfermeil	9	15
Plaine Commune	9	15
Noisy-le-Grand	7	15
Drancy	7	11
Tremblay-en-France	8	10
Bagnolet	6	9
Gagny	7	7
Villepinte	5	6
Le Bourget	2	5
Les Pavillons-sous-Bois	3	5
Les Lilas	2	4
Dugny	2	3
Le Pré-Saint-Gervais	1	3
Neuilly-Plaisance	1	1
Villemomble	1	1
TOTAL	553	1 152

La participation des agents du Conseil général représente 99 professionnels et 216 journées de travail, soit une moyenne de 2,2 journées de travail par personne.

Les services du Conseil général restent les premiers utilisateurs du centre de ressources, en nombre de personnes différentes comme en nombre de journées de travail.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION QUALITATIVE

Les fiches d'évaluation renseignées par les participants aux journées de qualification concernent 11 instances de travail différentes: quatre Rencontres, les trois cycles de qualification, l'Après-midi sur les statistiques ethniques, les deux formations sur la lutte contre les discriminations et les ateliers de l'emploi. Le taux moyen de réponse est de 42 %.

Les réponses montrent une très large satisfaction des utilisateurs de Profession Banlieue.

• EN TERMES DE CONCEPTION DE L'ACTION

- > « L'ensemble de la journée vous a-t-elle paru cohérente par rapport au sujet traité? »: 86 %;
- > « Les interventions vous ont-elles parues cohérentes les unes par rapport aux autres? »: 84 %;
- > « L'équilibre entre débats et interventions vous a-t-il paru satisfaisant? »: 77 %.

• EN TERMES D'APPORTS PROFESSIONNELS

- > Apport de connaissances: 83 %;
- > Possibilité de réinvestir les acquis de la journée: 76 %;
- > Apport d'éléments de méthode: 71 %.

Il existe des variations dans ces moyennes: les formations à la lutte contre les discriminations ayant les meilleurs taux de satisfaction (95 % en moyenne sur la conception de l'action et 90 % pour les apports de connaissances professionnelles), le cycle de qualification comme la journée régionale sur le développement durable ayant les plus faibles scores (autour de 80 % pour les premiers items, 74 et 64 % respectivement pour les seconds). Par ailleurs, rappelons que certaines journées n'apportent aucun élément de méthode puisqu'il s'agit avant tout d'une réflexion sur les enjeux sociaux actuels.

Enfin, le dernier enseignement de ces fiches d'évaluation montre que l'objectif de « mise en réseau » des professionnels lors des cycles, des Rencontres ou des Après-midi reste difficile à atteindre. Là aussi, il y a de vraies différences entre des Rencontres comme celle sur « La banlieue, une ressource... », qui a attiré peu de professionnels mais qui a été une occasion de débats importants lors du temps du repas, débats d'autant plus faciles qu'il n'y avait qu'une trentaine de participants.

D'autres formes de travail, comme les formations sur la lutte contre les discriminations ou les cycles de qualification, montrent des réponses très contrastées en termes de mise en réseau: de 33 à 60 % pour les formations, de 25 % pour le cycle sur l'habitat privé et les copropriétés à 83 % pour le cycle sur la santé. Il est difficile pour le centre de ressources d'expliquer de tels écarts. Ils peuvent s'expliquer par une sorte d'alchimie des participants entre eux et/ou avec l'intervenant.

6. LES INSTANCES DE TRAVAIL AUTOUR DE LA FONCTION CENTRE DE RESSOURCES

A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois cette année. Comme toujours, il a accompagné au plus près le centre de ressources pour déterminer les orientations de travail et réfléchir à l'évolution des financements.

Un débat récurrent a occupé les administrateurs tout au long de l'année autour de l'articulation entre l'Acisé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine). La question de la participation aux instances de travail de Profession Banlieue des professionnels relevant plus directement de l'Anru a souvent été posée. Faut-il leur faire une offre de travail plus spécifique? Sont-ils vraiment peu nombreux à fréquenter le centre de ressources ou n'est-ce qu'un ressenti? Certains considèrent que la création des deux agences est une façon d'officialiser la rupture entre l'urbain et le social. Quel rôle Profession Banlieue peut-il jouer pour faciliter une meilleure articulation entre les deux champs? Cette scission ne peut-elle être considérée comme une évolution vers une meilleure prise en compte du social par l'Anru, car elle est la clé de la réussite des projets? Ce questionnement n'est pas nouveau. Il ne faut pas attendre d'une Agence qu'elle soit le moteur du renouveau des politiques publiques. En re-

vanche, en quoi un centre de ressources peut-il contribuer à aider les acteurs, tant de l'Anru que de l'Acisé, à mieux appréhender les choses? Il semble que Profession Banlieue soit dans un positionnement idéal pour créer ou renouer des liens dans les deux sens, entre urbain et social. Il s'agit de mettre en avant un projet global de territoire.

Gageons que ce débat, riche en interrogations et pistes de travail à développer, se poursuivra en 2008.

B – LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

DÉBAT GÉNÉRAL AUTOUR DE LA SITUATION DANS LES BANLIEUES

20 décembre 2007

À partir des événements de Villiers-le-Bel de novembre 2007, les membres présents du comité scientifique ont abordé différents sujets afin d'essayer de comprendre les raisons d'une telle situation. D'une manière générale, tous se sont accordés pour dire que les tensions se sont renforcées depuis les événements de 2005 et que les promesses faites à cette époque en termes d'amélioration des conditions de vie, de valorisation des postes pour les fonctionnaires dans les quartiers, n'ont pas été tenues.

Partant du constat du fort *turn-over* des fonctionnaires en Seine-Saint-Denis, la question des services publics a été soulevée. Il a également été rappelé que, à l'origine, la politique de la ville devait intervenir de manière forte sur quelques quartiers mais que, progressivement, elle était devenue le droit commun des quartiers en difficulté. Gérard Le Gall, dans son avis

présenté au Conseil économique et social, rappelle d'ailleurs que *« tous les investissements engagés dans les banlieues ne relevaient pas de la politique de la ville : la politique de la ville, c'est le surplus, c'est-à-dire ce qu'on donne en plus à une zone urbaine parce qu'il y a plus de problèmes à cet endroit »*.

La situation des quartiers en difficulté pose la question de la capacité financière des collectivités et des marges de manœuvre dont elles disposent, mais également celle de la souffrance des populations et des professionnels, qui n'est pas souvent évoquée.

Concernant l'information autour des violences urbaines, il a été évoqué le problème de la presse et notamment de la télévision et de ce qu'elle véhicule à propos de ces événements. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Il faut cependant noter que les conditions de travail des journalistes ont changé et qu'ils subissent de plus en plus la pression de leur direction. La création de nombreux blog par des journalistes n'est-elle pas un signe de leur volonté de retrouver une certaine liberté de ton et de parole ?

7. CONCLUSION

Ce rapport d'activité montre l'importance du travail conduit par Profession Banlieue et la diversité des thématiques contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Les trois orientations retenues par le conseil d'administration ont structuré le travail de l'année: ingénierie de projet, lutte contre les discriminations et pour l'égalité, veille prospective afin de mieux comprendre les évolutions sociales et urbaines.

Renforcer l'ingénierie de projet, c'est accompagner les professionnels dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique, social et urbain, dans la maîtrise des outils nécessaires à la conduite et au suivi du projet, et pour l'appropriation des nouvelles procédures contractuelles. Cet axe de travail à caractère méthodologique a concerné des champs très divers: la réussite éducative pour sa mise en œuvre et son évaluation; la santé, pour accompagner les nouveaux coordonnateurs des ateliers santé ville; l'emploi et le développement économique dans une perspective véritablement opérationnelle: à partir de la présentation d'expériences favorisant l'accès à l'emploi, comment déboucher sur l'action?

Quant à la rénovation urbaine, elle a été traitée à travers son articulation avec les dimensions sociales: l'emploi et les clauses d'insertion, le suivi du relogement... Comme le rappelait Jean Frébault lors de la Rencontre «Suivre le relogement dans le cadre de la rénovation urbaine», cette articulation doit être dévelop-

pée. Elle exige en particulier: *« un croisement des cultures à fabriquer, qui soit de nature à produire une démarche de projet, entre les urbanistes et les acteurs du social ».*

L'ingénierie de projet doit être renforcée dans tous les territoires, mais plus encore dans des territoires complexes – comme la Seine-Saint-Denis – qui cumulent de nombreuses difficultés sociales et urbaines. C'est ce que soulignaient les directeurs des centres de ressources dans leur contribution au plan «Espoir banlieues»: *« La volonté réaffirmée de l'interdépendance de la dimension sociale et urbaine de la politique de la ville conduit à exiger un renforcement de la conduite de projet. »*

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité est un axe qui nécessite un engagement fort et pérenne de l'ensemble des acteurs qui travaillent en Seine-Saint-Denis. Cette thématique a ainsi fait l'objet de deux formations qui seront reconduites en 2008; cet axe a également été exploré à travers l'accompagnement des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles, ou encore la Rencontre «La banlieue, une ressource...», une journée qui rappelait la place de la banlieue dans l'invention des modes du «vivre» de demain: *« En banlieue, de nombreuses règles de la vie quotidienne adoptent une allure de débrouille, de défi ou d'esquive. Ces transgressions aux fronts multiples posent un problème de cohésion, mais se présentent aussi comme des modes de renouvellement d'une société plutôt crispée dans ses certitudes et ses habitudes »* déclarait Marc Hatzfeld.

C'est enfin l'engagement important de Profession Banlieue aux côtés de la Copec pour la réalisation du guide «Réussir avec tous», «véritable mine d'informations destinées à accompagner les recrutements des PME vers les richesses de la diversité, un outil très concret, pratique et vivant, avec des informations précises, des témoignages et des conseils, afin que les entreprises puissent "réussir avec tous"» (présentation du guide sur le site de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis).

La veille prospective a permis de s'emparer de sujets très porteurs comme le développement durable ou encore de réfléchir aux nouvelles formes de la délinquance des jeunes; elle a offert l'occasion enfin d'explorer des sujets plus éloignés de la politique de la ville comme celui des compétences parentales.

Il s'agit davantage, dans cette orientation, de repérer les évolutions qui permettraient d'anticiper les difficultés de demain ou de trouver de nouveaux points d'appui pour l'action.

Pour comprendre ces évolutions, le comité scientifique de Profession Banlieue reste plus que jamais une instance nécessaire au travail du conseil d'administration et de l'équipe du centre de ressources, un espace d'approfondissement de la réflexion et de prise de recul. Aussi son fonctionnement sera-il repensé pour 2008 afin qu'il remplisse au mieux sa mission d'appui.

Ces orientations stratégiques, qui structurent le travail de Profession Banlieue dans sa mission de qualification et d'accompagnement des professionnels de la politique de la ville, sont étro-

tement corrélées à d'autres paramètres qui interfèrent dans la réduction des inégalités sociales et territoriales, en particulier en Seine-Saint-Denis, à savoir la question de la fiscalité locale et de sa réforme, et celle du droit commun. Deux sujets qui émergent très fortement des avis du Conseil national des villes, du réseau national des directeurs des centres de ressources ou des professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis... Ces sujets devront donc être approfondis ou réinterrogés en 2008.

Enfin, tenir ces orientations dans un contexte particulièrement difficile sur le plan financier a nécessité un important travail et un réel engagement de l'équipe soutenue par le conseil d'administration. En effet, la modification structurelle des modes de financement avec la création de l'Acisé, le renouvellement des conventions pluriannuelles ou la réorientation des financements européens... et l'évolution des règles financières exigent de plus en plus une concordance parfaite entre le programme proposé aux financements publics et le programme réalisé.

Une position parfois difficile à tenir quand les réponses aux demandes de subvention arrivent en novembre voire fin décembre, ou quand l'actualité des politiques publiques exige un investissement «sans attendre» sur telle ou telle orientation, ou sur un nouveau programme, comme le plan «Espoir banlieues» cette année. Mais en définitive, cette rigueur professionnelle doublée de réactivité est la marque de Profession Banlieue: elle conforte sa légitimité auprès des acteurs de la politique de la ville, en Seine-Saint-Denis, voire au-delà.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Le conseil d'administration	5
L'équipe de Profession Banlieue	6
Les financeurs	7
Les actions inscrites dans le programme de 2007 et les actions réalisées en 2007	8
Actions supplémentaires, hors programme 2007	9
Missions d'accompagnement, hors programme 2007	9
1. La mise en réseau des professionnels	11
A – Les groupes de travail	11
B – Les cycles de qualification	17
C – Les Rencontres	22
D – Les Après-midi	29
E – Les visites sur site	32
F – Les réunions dédiées	34
G – Les réunions d'équipes politique de la ville	35
2. La gestion de l'information.	37
A – La documentation.	37
B – Le site Internet	39
C – La diffusion de l'information	41
D – Les fiches d'expériences	44
3. Les missions d'accompagnement	47
A – la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances.	47
B – L'animation du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)	50
C – La médiation sociale et culturelle.	52
D – Les autres missions d'accompagnement.	53

4. La contribution à des instances nationales	57
A – Le réseau des centres de ressources	57
B – Le Conseil national des villes	59
5. Les utilisateurs de Profession Banlieue	61
A – Les demandes d’information adressées à Profession Banlieue	61
B – Les participants aux instances de travail	63
6. Les instances de travail autour de la fonction centre de ressources	69
A – Le conseil d’administration	69
B – Le comité scientifique	70
7. Conclusion	71